

manque
X-X-17
1962

"Depuis deux ans un nouvel esprit de liberté et un nouvel esprit d'entreprise soufflent sur le Québec. Ça bouge dans cette province et je crois que nous pouvons en être fiers.

"Cette énergie tend à faire surgir des réactions comme le séparatisme. Mais il ne faut pas nous en étonner car la liberté suscite toujours des réactions extrémistes.

"Aujourd'hui le Canada français emboîte le pas avec le reste du pays. Je dirais même que sur le plan politique, le Québec nous devance. Je suis convaincu qu'une séparation ne peut devenir une réalité que si nous refusons une franche collaboration."

Harold Blakley
Président de Crane Canada Ltd.



Digeste de

L'INFORMATION FINANCIERE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

AU SERVICE DU QUEBEC DEPUIS 1928

VOL. XXXIV — NO 3

MONTREAL, 13 FEVRIER 1962

Après le choc des cultures, le choc des intérêts

"Il serait dangereux de produire le dédoublement des industries et des services.—

La situation économique impose des limites à l'action propre des provinces"

(John P. Robarts)

"La poussée démographique et l'abondance de nos ressources naturelles nous incitent à entreprendre l'élaboration, chez nous, d'une vaste industrie de produits finis"

(Jean Lesage)

A quelques jours d'intervalle, deux provinces s'affrontent. Parlant à New-York, vendredi, le Premier Ministre du Québec riposte au Premier Ministre de l'Ontario. Leurs déclarations, toutes deux franches et sincères, mais celles du second enrobées de miel, mettent au grand jour le conflit latent qui fit naître et qui sape à la fois la Confédération canadienne. En voici l'essentiel :

JOHN P. ROBARTS :

"Le Canada est particulièrement fortuné de pouvoir compter, pour sa vie spirituelle et culturelle, sur le riche héritage des traditions françaises et anglaises.

"Les plus beaux fruits de ces deux glorieuses cultures embellissent le panorama de l'histoire canadienne. Ce sont les pionniers français, dont les descendants ont toujours eu à cœur de défendre leurs droits, leurs libertés et leur mode de vie, qui ont apporté sur les rives canadiennes les meilleurs produits de la littérature française, de la philosophie, de l'art et de la musique. En luttant pour demeurer eux-mêmes, ces pionniers ont contribué incommensurablement à l'édification spirituelle de notre grand pays."

"Nos deux provinces constituent le cœur industriel du Canada. Ensemble, nous produisons environ 65 p.c. de tous les biens et services produits au Canada. Notre main-d'œuvre représente plus de quatre millions de travailleurs, et près de 80 p.c. de la valeur des produits manufacturés au Canada le sont dans l'Ontario et le Québec."

"Il existe une concurrence amicale entre nos deux provinces. Nous voulons développer nos ressources et accroître nos industries. Mais il serait dangereux de trop insister sur la concurrence entre nos deux provinces au point de produire le dédoublement des industries et des services.

"Face au défi d'un marché mondial agressif, le Canada peut difficilement se permettre de perdre de l'énergie et du capital dans la lutte entre les régions et les provinces pour l'établissement de nouvelles industries."

"Le Québec et l'Ontario doivent chercher à équilibrer leur

croissance économique canadienne."

"Nous de l'Ontario, avons la chance de posséder une économie largement diversifiée. Et comme je l'ai laissé entendre, il en est de même au Québec. Cela renforce nos deux économies, et représente un facteur positif dans nos efforts pour adapter nos économies de façon à ce qu'elles puissent affronter les situations nouvelles avec le moins d'occasions de dislocation."

"Les provinces ont un rôle vital à jouer dans l'expansion de leur économie, mais elles ne sont pas les seules à partager les responsabilités dans ce domaine. Le contrôle supérieur de la politique fiscale et monétaire revient au gouvernement fédéral, selon les termes de la constitution. (...) Je crois que nous pouvons envisager le développement d'une économie canadienne plus forte, dans laquelle, je suis certain, les deux provinces sœurs de Québec et d'Ontario joueront un grand rôle."

JEAN LESAGE :

La population de la Province nous a confié la responsabilité de réintégrer le Québec dans la Confédération et de préserver les droits de la minorité Canadienne-française par une action politique positive; de placer le Québec en harmonie avec le monde moderne; de raviver et répandre sa culture; d'améliorer son niveau général de vie et de bien-être; de faciliter son expansion économique ainsi que de planifier sa croissance industrielle, et bien d'autres réalisations encore.

Personne ne croira que toutes ses réalisations peuvent s'accomplir simultanément ou immédiatement, mais personne ne croit que nous devons continuellement tout remettre à plus tard sous

prétexte des nombreuses difficultés auxquelles nous devons faire place pour atteindre nos buts. Notre population a confié au gouvernement la tâche de travailler sans délai afin que soit adoptée, au plus tôt, les mesures que l'urgence et le sérieux de la situation ont rendues nécessaires.

Face à des tâches si complexes, notre gouvernement s'est immédiatement mis à l'œuvre pour remplir le mandat que la population lui a confié. Ses efforts ont touché un grand nombre de secteurs; cependant, il a apporté une attention particulière au secteur économique de la vie du Québec, comme le démontrera la session parlementaire actuelle.

Dans le contexte actuel du monde libre, le Québec s'affirme comme étant l'une des sources de matières premières les plus abondantes qu'on puisse trouver. Cette réalité nous incite à entreprendre l'élaboration, chez nous, d'une vaste industrie de produits finis.

Il serait facile pour nous de considérer nos ressources naturelles comme un motif de fierté mais nous sommes convaincus que la contemplation passive de notre potentiel, ne nous serait d'aucun profit. Nous voulons transformer ce potentiel en actif. D'après nous, le meilleur moyen d'y arriver est de voir à la croissance de notre expansion des industries secondaires diversifiées dans notre propre Province. Nous voulons premièrement transformer autant de nos produits naturels que possible, chez nous. Un tel projet n'a rien de surprenant; nous retrouvons le même souci chez tous les peuples conscients de leur maturité, et désireux d'établir la croissance de leur niveau de vie sur des bases solides et permanentes.

(Suite à la page 3)

Il faudrait planter des choux au Labrador

Pourquoi le dire ? Autrefois, ça n'était jamais le temps, jamais opportun. Mais les temps sont changés. A preuve : les déclarations du nouveau premier ministre de l'Ontario. M. Robarts vient, en effet, de nous signaler, ici même à Montréal, qu'il ne serait pas gentil de notre part de dédoubler à notre profit l'industrie que nos frères du Haut-Canada se sont construits, depuis 1867, un tout petit peu à nos dépens, nous du Bas-Canada, puisqu'elle repose sur le principal des droits tarifaires sur les machines et l'outillage que nous importerions autrement des États-Unis, à 40 % moins cher. Si nous nous établissons des industries qui dédoublent celles de sa province, nous dit-il avec le sourire, cela compromettra l'économie ontarienne et, partant, l'équilibre du Canada tout entier, etc.

Pour sa part, Vincent Prince, dans "La Presse" (devenue canadienne-française à plein) croit y voir la manifestation maladroite du souci que donne aux gens du complexe sidérurgique de Hamilton la menace qui pèse un peu plus sur son chiffre d'affaires chaque fois qu'un ministre québécois renouvelle son appui au projet d'aciérie québécoise. Voici ce qu'il écrivait mardi dernier :

Le nouveau premier ministre de l'Ontario, M. John P. Robarts, parlait lundi à Montréal. A un moment de son exposé, il a dit :

"Il existe une concurrence amicale entre nos deux provinces. Nous voulons développer nos ressources et accroître nos industries. Mais il serait dangereux de trop insister sur la concurrence entre nos deux provinces au point de produire le dédoublement des industries et des services."

Ces propos qui, à première vue, peuvent sembler un simple appel parfaitement raisonnable à la compréhension et à la coopération, nous semblent cacher une arrière-pensée assez évidente. M. Robarts n'aurait-il pas voulu, par hasard, inviter le gouvernement Lesage à oublier son projet d'établir une société sidérurgique à contrôle canadien-français au Québec?

Une telle industrie constituerait évidemment un "dédoublement" d'entreprises similaires déjà existantes en Ontario. Une fois mise sur pied elle entrerait inévitablement en concurrence avec les intérêts ontariens. Elle les évincerait, sinon totalement du moins en bonne partie, du marché québécois. On conçoit sans peine que ça fera mal quelque part. Montréal, en particulier, consomme plus d'acier que n'importe quel autre centre au pays.

Ce n'est pas la première fois qu'on aura essayé de décourager le Québec d'entrer dans le domaine de l'acier. On a déjà lu dans des revues ou journaux d'autres provinces du pays des avertissements en ce sens. Mais, si les propos de M. Robarts ont bien le sens que je leur prête, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils détonnent dans la bouche d'un homme public de son rang.

C'est un langage qui s'explique trop facilement. C'est le millionnaire qui dit au pauvre trop entreprenant: "Restons-en donc au statu quo, ne nous concurrençons pas inutilement."

Fait singulier, dès le lendemain de cet éditorial, M. Robarts faisait une seconde déclaration, à Kirkland Lake cette fois. Imaginez qu'il annonçait, tout uniment, la construction d'une usine de concentration du minerai de fer, au coût de trente millions. Il paraît

(Suite à la page 3)

INITIATION A LA BOURSE

CHAPITRE TROISIEME

Sur la nature des obligations

Les principales caractéristiques des actions. Ce qu'est une obligation, ses particularités

Par Paul DELL'ANIELLO
Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Rappel des principales caractéristiques des actions

Nous avons vu dans un article précédent que les actions qu'elles soient ordinaires ou privilégiées représentent un droit de propriété. C'est là la principale caractéristique qui distingue les actions des obligations, ces dernières représentant, comme nous le verrons, un droit de créance, une dette de l'entreprise.

Les principaux privilèges dont sont dotés les actions ordinaires sont :

- le droit d'assister aux assemblées d'actionnaires;
- le droit de voter en vue d'éliminer les administrateurs de la compagnie;
- le droit de recevoir le rapport annuel de la compagnie;
- le droit de participation dans l'accroissement des bénéfices et de l'actif de la compagnie.

Les principaux avantages que l'on retrouve généralement chez les actions privilégiées sont :

- la garantie de se voir verser un dividende fixe avant que les actions ordinaires ne puissent toucher un cent.
- quelquefois, la garantie de voir le dividende promis s'accumuler dans les cas où ils ne seraient pas payés.
- le pouvoir d'être converties en un nombre donné d'actions ordinaires si le détenteur le désire.
- advenant une liquidation de l'entreprise, le droit de se voir rembourser leur valeur nominale avant que les actionnaires ordinaires ne soient payés.
- quelquefois le droit de reprendre le droit de vote si, par exemple, un certain nombre de dividendes promis ne sont pas payés.

Evidemment toutes les actions privilégiées ne possèdent pas tous les privilèges cités plus haut. Il n'y a qu'une seule façon de savoir quels sont, en pratique, les privilèges d'une série d'actions privilégiées, et c'est de bien lire dans chaque cas les qualificatifs qui suivent les mots "action privilégiée". Ces qualificatifs pourront être, par exemple : rachetable, convertible, sans droit de vote, ou bien un pourcentage comme 6%, indiquant que le dividende promis est de 6% de la valeur au pair de la dite action privilégiée.

En gardant ceci en mémoire, voyons maintenant en quoi les

obligations se distinguent des actions ordinaires ou privilégiées.

Qu'est-ce qu'une obligation ?

Avant même que n'existent les compagnies limitées, on connaissait déjà une forme de contrat qu'on appelait, et qu'on appelle d'ailleurs encore, hypothèque.

Grâce à ce contrat une personne qui avait un besoin de fonds, pouvait attirer un prêteur en lui offrant, en plus de sa promesse de rembourser, une garantie, un bien immeuble ayant une valeur supérieure à la somme empruntée.

On peut prévoir que les hommes d'affaires ne furent pas longs à utiliser ce procédé. Mais survint, dès l'apparition de la grande entreprise, une difficulté nouvelle. En effet, il est relativement facile de trouver un prêteur sur garantie hypothécaire lorsque la somme désirée est par exemple de l'ordre de \$10,000 ou de \$20,000. Mais tel n'est pas le cas des besoins d'argent de nos grandes entreprises. Lorsque ces géants de l'industrie désirent se lancer dans un programme d'expansion, les besoins de fonds ne sont plus du tout du même ordre. Ce ne sont pas des dizaines de milliers de dollars dont on a besoin ici, mais des dizaines et des centaines de millions. Ce qui était très facile tout à l'heure est maintenant devenu complètement impossible. Impossible en effet de trouver si aisément un prêteur en mesure de fournir seul les fonds désirés. Je ne veux pas dire par là qu'il n'existe pas de prêteur qui ont les ressources nécessaires pour faire de gros prêts. Mais cependant, ceux qui auraient les fonds suffisants ne sont pas particulièrement enclins à mettre ces fonds dans un même panier. Puisqu'une hypothèque est un emprunt, le prêteur doit toujours, quelle que soit la réputation ou la puissance de l'emprunteur, envisager la possibilité d'un non remboursement. C'est un malheur de perdre \$10,000, mais il est possible de s'en remettre. Mais c'est une catastrophe que de perdre \$10 millions et bien peu d'entreprises pourraient se relever.

Pour cette raison, il fallait trouver une formule différente, une nouvelle application du principe de l'hypothèque. De la même façon qu'on avait solutionné le problème de la gigantesque capitalisation exigée par la grande entreprise, on allait résoudre le problème des emprunts nécessités par cette dernière.

En effet, comme nous l'avons déjà vu, étant donné que la grande entreprise mécanisée exigeait des capitaux trop imposants pour être fournis par un seul homme, on décida de contourner la difficulté en fractionnant le capital en petites tranches qui, elles, étaient accessibles même aux petits épargnants.

De la même façon, on en vint à fractionner le contrat hypothécaire. Une obligation est en effet une fraction, une tranche d'une énorme hypothèque. Au lieu de parler maintenant d'une hypothèque unique de, par exemple, \$10 millions et de partir à la recherche d'un prêteur unique, on fractionnera le montant global en tranches de \$1000 normalement et on chargera un intermédiaire financier de tenter de trouver un grand nombre de prêteurs qui assumeront chacun une petite partie du montant désiré.

Une obligation n'est donc rien d'autre qu'un prêt consenti à une entreprise ou même à un gouvernement. Ce prêt est garanti par un droit d'hypothèque sur des immeubles ou sur d'autres types d'actifs.

Par contre, quelquefois, ce prêt ne sera pas expressément garanti par un droit d'hypothèque. Dans

ce cas, il n'est pas juste d'utiliser le mot obligation, on doit plutôt se servir du terme débenture. C'est ainsi que, par exemple, on ne devrait pas dire une obligation du gouvernement fédéral, puisque l'emprunt n'est pas garanti par un contrat hypothécaire, il serait plus juste de dire une débenture du gouvernement fédéral ou provincial ou municipal.

Particularités des obligations

Contrairement aux actions, les obligations sont donc des prêts, c'est donc dire qu'elles comportent une date d'échéance. A un moment donné, dans vingt ans ou trente ans, l'entreprise ou le gouvernement devra rembourser la somme empruntée.

Dans l'intervalle entre le moment où le prêt a été consenti et la date du remboursement, l'emprunteur s'engage à verser la plupart du temps deux fois par année un montant d'intérêt au taux convenu. Ce taux d'intérêt n'est pas fixé au hasard. Les principaux éléments qui servent à le fixer sont, entre autres, la réputation de l'emprunteur et sa capacité de payer l'intérêt et de rembourser le prêt à l'échéance, la valeur de la garantie donnée, le taux d'intérêt payé par le gouvernement sur ses obligations, etc.

Si, par hasard, il advenait que l'entreprise soit acculée à la faillite, les détenteurs d'obligations seraient les premiers à être payés avant les actionnaires privilégiés et par conséquent avant les actionnaires ordinaires.

Les obligations partagent avec les actions cet avantage d'être des instruments négociables. Alors, même si j'ai en mains une obli-

gation du gouvernement fédéral ayant son échéance en 1983, cela ne veut pas dire que je dois la conserver jusqu'à son échéance. J'ai le privilège de pouvoir vendre cette obligation. Même si à Montréal, les obligations des entreprises ou des gouvernements ne sont pas cotées en bourse, il existe tout de même un marché bien structuré pour ce genre de valeurs mobilières.

Ce marché hors bourse est maintenu grâce à l'activité des membres de notre groupement professionnel de courtiers en placement, The Investment Dealers Association of Canada.

MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN

FONDEE EN 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond

MONTREAL - 25

Tél. : AVenue 8-2152

P-R-É-P-A-R-A-T-I-V-I-T-É (Ne cherchez pas, il n'est pas au dictionnaire...)

Voilà tout de même le mot qu'il faudrait inventer pour exprimer ce que doivent pratiquer TOUT DE SUITE ceux qui veulent PRENDRE les DEVANTS dans la PRODIGIEUSE EXPANSION qui s'annonce dans l'économie canadienne-française.

ÊTRE PRÊT à AGIR, dans cette conjoncture, équivaut à posséder par l'étude les éléments fondamentaux de l'économie moderne et de la vie des affaires.

Les douze volumes de la populaire

BIBLIOTHÈQUE DE L'HOMME D'AFFAIRES

vous apportent ces éléments. Ils ont valu à des milliers des nôtres d'incalculables réussites et une plus grande sérénité d'esprit. SOYEZ PRÊT ! Apprenez à agir vite et à propos ! Et pourquoi votre première décision positive ne serait-elle pas de vous procurer — en bloc ou un par un — ces ouvrages de base que tout homme d'affaires doit connaître ?

12 volumes d'environ 325 pages chacun. Toute la collection \$36.00

- | | |
|---|--|
| 1 — Organisation des Entreprises \$3.00
(Formation des sociétés, compagnies, entreprises diverses, Capitaux, Affaires de banque). | 8 — La Psychologie des Affaires \$3.00
(Connaissance des hommes. Technique et psychologie de la vente. Choix du personnel). |
| 2 — Crédits et Recouvrements \$3.00
(Perception des comptes. Lettres de "collection". Crédits, Loi Lacombe, loi des faillites, etc.). | 9 — Formation des Vendeurs \$3.00
(Comment choisir, former et stimuler les vrais vendeurs). |
| 3 — Marchés mobiliers et Placements \$4.00
(La Bourse, Les valeurs, Spéculation, Placements, Plans divers pour sauvegarder et faire fructifier votre argent). | 10 — Prospection de la Clientèle \$3.00
(Mille et un tuyaux pour trouver les clients et les conserver). |
| 4 — Principes généraux d'Organisation \$3.00
(Moyens modernes d'organiser les commerces et l'industrie : personnel, machines, services, etc.). | 11 — Le Service des Ventes \$3.00
(Comment s'organiser pour obtenir du succès dans la vente par la mise en marché). |
| 5 — Organisation de l'Emploi \$3.00
(Modes d'organisation d'après Ford, Taylor, Fayol et les grands techniciens de l'efficacité et de l'organisation scientifique du travail). | 12 — La Publicité et la Vente \$3.00
(Les secrets de la publicité qui rapporte). |
| 6 — Organisation de la Production \$3.00
(Comment produire à meilleur marché). | |
| 7 — Organisation administrative \$3.00
(Organisation du bureau, des ateliers, etc.). | |

Bélisle Éditeur, Québec
C. P. 100 — Station B — Tél. 522-1344

Entourez d'un cercle les numéros requis

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

NOM

Adresse

Ville

S.V.P. m'envoyer brochure descriptive ☐

Montant inclus: \$..... C.O.D. ☐

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635, HENRI-BOURASSA, EST MONTREAL
Téléphone DU. 1-7788

S'il s'agit de PAPETERIE ou d'ACCESSOIRES de BUREAU
appelez ou écrivez aux

Pilon Stationers Inc.

750, Beaubien	851, Décarie	
CR. 4-6487	St-Laurent	8559, St-Laurent
800 est, Mont-Royal	RI. 8-7961	DU. 1-6261
LA. 4-3081		

Le droit à la propriété privée ne peut pas s'exercer dans l'isolement et l'égoïsme

Le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, prononçait dernièrement une conférence en marge de l'encyclique "Mater et Magistra", traitant des problèmes sociaux et économiques auxquels tous les pays doivent faire face et auxquels on doit tenter d'opposer des solutions à la fois pratiques et humaines. Deux chapitres de ce document intéressent particulièrement les gens d'affaires et, en définitive, tous autant que nous sommes puisque la vie sociale et personnelle de chacun est fortement soumise aux fluctuations économiques de son milieu et du monde entier. Nous rapportons ici un extrait de ce discours se rapportant à l'économie, à la gestion d'entreprises, aux divers agents de la vie économique et enfin, de la fonction sociale de la propriété privée, où il est dit que le droit de la propriété privée ne peut pas s'exercer dans l'isolement et l'égoïsme.

1 — Équilibre des économies agricole, industrielle, nationale

Traitant, beaucoup plus longuement que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, des problèmes du monde agricole, le Pape affirme que "le secteur agricole, à peu près partout, est un secteur déprimé: qu'il s'agisse de l'indice de productivité de la main-d'œuvre ou du niveau de vie des populations rurales". Cette affirmation de l'Encyclique doit nous faire réfléchir. N'existe-t-il pas chez nous un déséquilibre de niveau de vie entre le secteur agricole et le secteur industriel? Avons-nous tout fait pour que nos agriculteurs ne souffrent pas d'une injuste infériorité économique mais, au contraire, "soient convaincus que, dans le milieu rural aussi, ils peuvent développer leur personnalité par leur travail et considérer l'avenir avec confiance?"

Au sein même du secteur industriel, notre politique économique ne devrait-elle pas s'appliquer à faire disparaître le déséquilibre qui persiste entre les conditions du travailleur en certains secteurs particulièrement prospères et celles qu'il rencontre dans certains autres secteurs beaucoup moins stables? La justice et l'équité exigent que les travailleurs de l'industrie puissent trouver partout des conditions également favorables, sans avoir à subir, dans un secteur, les torts graves que la prospérité économique a fait disparaître presque partout ailleurs.

Sur un plan économique plus vaste encore et plus élevé, n'aurions-nous pas d'immenses efforts à déployer, dans notre pays tout entier, pour que l'équilibre règne entre les différentes régions, dont les unes sont nettement sous-développées par rapport à l'ensemble?

2 — Gestion des entreprises privées

L'Encyclique "Mater et Magistra" se préoccupe aussi de l'équilibre qui doit régner entre les personnes et les forces qui conjuguent leur action dans une même entreprise. L'Eglise ne se borne pas à rechercher le simple bien-être matériel des hommes ou la juste distribution des richesses dans la société. Con-

science des implications humaines du travail et de l'économie, elle s'intéresse aussi aux relations qui unissent les hommes dans une même entreprise. "Une conception humaine de l'entreprise, dit le Pape, doit sans doute sauvegarder l'autorité et l'efficacité nécessaire de l'unité de direction; mais elle ne saurait réduire ses collaborateurs quotidiens au rang de simples exécutants silencieux, sans aucune possibilité de faire valoir leur expérience, entièrement passifs au regard des décisions qui dirigent leur activité."

Ici, un examen de conscience s'impose pour le plus grand bien de notre économie et surtout pour le respect de l'être humain lui-même. La participation du travailleur à la vie de l'entreprise est-elle chez nous aussi bien acceptée, et même aussi bien comprise, qu'il le faudrait? Les difficultés concrètes de sa mise en oeuvre et les changements d'habitudes qu'elle impose infailliblement ne peuvent pas constituer une excuse valable pour retarder indéfiniment son application. Si tout ne peut pas être transformé du jour au lendemain, "il faut tendre, en tout cas, à ce que l'entreprise devienne une communauté de personnes, dans les relations, les fonctions et les situations de tout son personnel".

3 — Collaboration entre les divers agents de la vie économique

L'équilibre naît de la collaboration. Ceux qui prennent part à la vie économique ne peuvent pas s'isoler égoïstement dans leurs seuls intérêts individuels ni même se contenter d'agir au sein d'associations qui vivent isolées des autres. Nous appliquons-nous vraiment chez nous à une collaboration suffisante entre les divers agents de la vie économique et leurs associations respectives? Certaines tâches exigent de toute évidence une action commune et concertée. Il faut nous appliquer à faire tomber les préjugés ou les ignorances qui séparent les classes sociales, les groupes ethniques et même les hommes de confessions religieuses différentes. Patrons et ouvriers doivent collaborer. Les diverses associations doivent apprendre à s'unir pour présenter un front commun.

A ce sujet, j'aimerais souligner l'heureux précédent de la résolution sur le chômage présentée conjointement au gouvernement provincial par les représentants du monde patronal, ouvrier, coopératif et agricole. Une telle collaboration a été une preuve de maturité qui ne peut que nous réjouir et qui augure d'heureux présages pour l'avenir. C'est ainsi que les Catholiques doivent travailler ardemment à réaliser un ordre social équilibré et j'ajouterais avec Jean XXIII qu'ils doivent le faire non seulement avec leurs frères de même foi "mais aussi tous les hommes de bonne volonté".

4 — Fonction sociale de la propriété privée

L'Encyclique "Mater et Magistra" renouvelle l'affirmation du droit de propriété privée en disant que, malgré la situation nouvelle qui peut lui être faite, il reste une valeur permanente et un droit naturel basé sur la priorité de la personne humaine sur la société. En insistant sur l'existence d'un droit de propriété privée, l'Eglise ne se porte nullement à la défense des abus qu'on en a pu faire ou des exploités qui en ont déformé le sens. Au contraire, ce que l'Eglise souhaite, c'est que l'exercice du droit de propriété privée, au lieu d'être accaparé par quelques-uns, soit diffusé dans tout le peuple. Son intention est d'affirmer que la personne humaine peut réclamer comme un droit de disposer de ses biens à titre de propriétaire. Mais le Pape souligne que ce droit ne peut pas s'exercer dans l'isolement et l'égoïsme; il doit, au contraire, trouver son équilibre dans la fonction sociale de la propriété privée. "Les biens de la terre, dit-il, sont avant tout destinés à la subsistance décente de tous les hommes." Même si l'Etat et les organismes publics prennent de nombreuses initiatives pour que soit respecté l'équilibre entre le droit de chacun et le bien de tous, un vaste champ reste ouvert aux individus qui, grâce à ce qu'ils possèdent, peuvent apporter une contribution irremplaçable à la satisfaction des besoins de la collectivité, non seulement par leur activité charitable occasionnelle, mais aussi par leurs placements judicieux, profitables au développement économique en général.

Notre commerce extérieur,

M. E. Kierans réclame une politique douanière qui s'adapte mieux à l'époque

Eric W. Kierans, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, a recommandé récemment que le Canada réduise ses tarifs douaniers au même titre que les pays européens et les Etats-Unis. "En même temps, a-t-il déclaré, le Canada devrait encourager la croissance des grandes industries qui pourraient ainsi entrer en concurrence sur les grands marchés mon-

diaux". Cette politique commerciale serait "un changement radical par rapport à la politique que le Canada a suivie depuis 1879, politique qui n'a cherché qu'à protéger l'industrie contre les pressions extérieures".

Une politique protectionniste ne sera pas à l'avantage du Canada au cours des années '60, a-t-il déclaré, parce que :

1. Elle invite l'afflux des compagnies étrangères qui franchissent les barrières douanières et créent des usines dont la production ne convient qu'à des économies à grande échelle.

2. Elle permet aux prix de s'élever jusqu'à des niveaux qui ne correspondent pas à la réalité.

3. Elle empêche le Canada de bénéficier d'une technologie qui

ne peut être atteinte que par une recherche extensive.

4. Elle ne donne pas aux jeunes munis d'un entraînement spécialisé les possibilités auxquelles ils ont droit.

5. Elle coupe l'herbe sous le pied à tout taux de croissance par la création de marchés statiques.

Même si la Grande-Bretagne n'avait pas décidé de chercher à se faire admettre au sein de la communauté économique européenne, étant donné la nature actuelle de l'organisation industrielle au Canada les débouchés européens pour les produits manufacturés au Canada auraient été de toute manière perdus.

"La croissance de leur capacité de production et l'efficacité des groupes récemment organisés auraient empêché toute incursion ultérieure sur les marchés européens".

Le Canada devrait encourager la réunion de nombreuses compagnies afin qu'elles forment de grands ensembles qui s'assureraient une portion des marchés

mondiaux à mesure que la protection est lentement retirée aux industriels canadiens, a-t-il déclaré.

Des afflux importants de capitaux et l'extension des exportations ont été les deux générateurs de la croissance économique canadienne.

D'autre part, de nos jours, la majorité du capital qui vient au Canada le fait pour des raisons politiques plutôt que pour des raisons économiques, a-t-il déclaré, et "il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les investissements de capitaux jouent à l'avenir le même rôle d'impulsion vis-à-vis de notre croissance."

"Le moteur principal de notre croissance au cours de cette décennie ne peut être que la croissance de nos exportations", a-t-il déclaré.

"Nous avons besoin de la politique commerciale qui saura combiner les investissements, la productivité, l'utilisation économique des ressources et de hautes qualités d'administration et pourra les harmoniser tout au long de cette décennie".

Après le choc des cultures...

(Suite de la première page)

Pour y parvenir, nous comptons surtout sur toutes nos ressources humaines. Nous avons une population jeune et forte. Le gouvernement entreprend actuellement un programme d'éducation d'une envergure dépassant tout ce qui s'est fait en ce domaine dans le passé. Nous voulons préparer notre population, particulièrement en ce qui concerne l'entraînement technique, qu'elle puisse répondre aux exigences actuelles, par l'entraînement de spécialistes dans tous les champs d'action, de façon à ce qu'elle soit préparée pour les tâches qui l'attendent: construire le Québec de demain.

A notre opinion, les gens du Québec n'ont jamais joué un rôle suffisamment actif dans toutes les entreprises de la province. Aujourd'hui, ils ressentent un désir légitime d'y participer, et le gouvernement est prêt à les y aider. La population du Québec veut que ses matières premières soient transformées chez eux. Ceci n'est pas issu de chauvinisme, ni d'un patriotisme mal placé. Si nous voulons exploiter nous-mêmes nos propres richesses, et si nous voulons les transformer dans no-

tre propre province, ce n'est pas simplement pour le plaisir de le faire ou parce que nous y voyons un moyen de flatter notre fierté. Les projets de la population et du gouvernement sont basés sur des motifs beaucoup plus profonds; en fait, nous n'avons pas d'autres choix. Si en plus de constituer une minorité ethnique, nous devons demeurer indifférents au développement de nos ressources, le Québec courrait le risque, et pour longtemps, de rester à l'arrière-garde des nations modernes. Le désir de survivre en tant qu'entité distincte est déjà louable, mais nous devons nous assurer en même temps les possibilités de nous pourvoir les nécessités matérielles nécessaires à cette survie.

Le gouvernement n'entend pas toutefois prendre en main toute l'entreprise; voilà pourquoi sa participation sera minoritaire.

Son vœu est de se joindre au capital local et étranger, et de fournir le stimulant aux sources de capitaux qui travaillent tous ensemble, harmonieusement pour atteindre un but commun: l'industrialisation de notre province.

Il faudrait planter des choux...

(Suite de la première page)

même qu'une autre usine du genre serait bientôt construite un peu plus au Nord, pour faire également des concentrés destinés à fournir les haut fourneaux de Hamilton. Autant dire, indirectement mais nettement, que le Québec ferait bien de reconsidérer son propre projet d'exploitation du fer et de fabrication de l'acier. Hamilton, en effet, pourra bientôt réduire son coût de fabrication et notre future aciérie n'aurait plus tant de chances de concurrencer.

Tout cela est bien troublant. D'une part la perspective d'avoir à convaincre les industries du Québec d'acheter de l'acier québécois, même s'il ne coûtait pas beaucoup moins cher; d'autre part, le risque de commettre un péché contre la charité, en commettant l'injustice sociale de troubler la paix des industriels et des ouvriers de l'Ontario. Franchement, à titre de peuple élu de Dieu pour être témoin de Son Evangile de charité en terre d'Amérique, est-ce qu'il nous est permis de réaliser tous ces beaux projets que nous faisons et dont plusieurs sont avancés, afin de procurer du travail à nos gens, s'il faut, pour cela, dédoubler ici des industries qui existent déjà sur les rives enchantées que nos pères ont découvertes, humanisées et défrichées à l'avantage de nos frères aux yeux bleus?

Car il faut bien qu'on voit les choses comme elles sont. Est-ce que toutes les industries que nous voulons établir ici ne fabriqueraient pas des choses qui se font déjà là-bas et que nous les avons habitués à nous fournir? Alors? Ne serait-il pas plus équitable, ou, du moins, plus charitable, de mettre nos talents et nos énergies à coloniser le Labrador? Imaginez, par ailleurs, quel sujet de gloire ce serait, pour nous et pour le Canada, de voir ces colons du Nord-Est cultiver des choux dans les trous laissés par les mineurs, une fois notre fer parti pour les Etats?

S.V.



Publiées par les PUBLICATIONS "LES AFFAIRES" Inc.

635 est, Henri-Bourassa, Montréal, P.Q. Tél. : DU. 1-1888

Président : Julien LEVASSEUR; Vice-Président : Bernard LANCOTOT; Secrétaire-trésorier : Gabriel LAPOINTE; Directeurs : Gérard ELIE et Séraphin VACHON; Directeur-gérant : Séraphin VACHON; Secrétaire de rédaction : Paule VACHON; Rédacteur : Yvan PELLAND; Publicitaire : Hubert GAUCHER, L.S.C.

Abonnement : 6 mois, \$4.00; 1 an, \$7.50; 3 ans, \$15.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Le premier facteur de vente réside dans la personnalité de l'entreprise commerciale

Pour qui considère l'état du marché à l'heure actuelle, il saute aux yeux que la bonne réputation extérieure d'une entreprise est d'une importance capitale. Autrefois, quelques maisons spécialisées fabriquaient tel ou tel produit en quantité limitée et l'écoulaient sans difficulté. Mais aujourd'hui l'automatisation permet aux usines de déverser dans nos entrepôts et nos magasins d'innombrables articles d'utilité, de qualité et de prix analogues, offerts par des maisons concurrentes avec des moyens de publicité à peu près identiques.

C'est pourquoi le choix initial du client ne se fonde plus uniquement sur la qualité et le prix, mais aussi, et de plus en plus, sur son opinion du fabricant et du marchand. Les questions qu'il se pose, souvent d'une façon subconsciente, sont celles-ci : Quelle est la réputation de la maison qui fabrique ces marchandises? Comment sa personnalité se révèle-t-elle à travers le battage de la vente? Quelle impression cette entreprise me fait-elle?

Nous en trouvons un exemple frappant dans les réflexions que fait la maîtresse de maison qui veut acheter un appareil électroménager. Les opérations commerciales ne l'intéressent pas du tout, et elle sait que les appareils de qualité comparable se vendent à peu près le même prix partout. Alors, que se demande-t-elle? Le fabricant est-il digne de confiance? Quel accueil me feront le fabricant et tel magasin si mon appareil a besoin de réparations? Ce marchand consentira-t-il à échanger l'article s'il ne plaît pas à mon mari? Le fabricant et le distributeur s'efforcent-ils de me rendre service ou tout simplement de me vendre quelque chose?

C'est en s'inspirant de ces questions et surtout de leurs réponses que les hommes d'affaires et les industriels s'appliquent à créer et à entretenir chez le client une image aussi séduisante et aussi expressive que possible de leurs entreprises. Ils comptent avant tout sur cette marque d'identité spéciale pour conserver leur clientèle et l'inciter à rester fidèle à leurs produits.

Mais cette image ou cette réputation ne peut pas se créer artificiellement, par des mots ou des trucs. Elle doit découler de la vie et de l'activité de l'entreprise, et même des principes qui sont à la base de son action. Elle embrasse tout, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la réclamation qui se fait chez le détaillant : conditions existant à l'usine, relations avec les employés, esprit de civisme, rapports avec le distributeur, probité dans la fabrication et véracité de la publicité.

Pour être bien vu du public en général et de la clientèle en particulier, l'entreprise doit déterminer ce qu'elle veut qu'on pense d'elle puis faire en sorte de se conformer dans la pratique aux exigences de cette réputation idéale.

Les gens ont tendance à se représenter les entreprises à l'image de l'homme et à leur attribuer les caractéristiques de la personnalité. Ils les classent d'un seul mot, tout comme leurs connaissances. C'est ainsi qu'il y aura des maisons "sympathiques", "larges", "solides", "qui se respectent", etc. Leur faveur va naturellement aux fournisseurs dont ils ont une bonne opinion.

Ainsi apparaît avec netteté l'impérieux devoir pour tous et chacun, au sein de l'entreprise, de travailler à assurer la bonne réputation de la maison. Cadres et employés doivent apporter leur contribution. Les allocutions publiques du président, l'attitude du directeur général envers son personnel, la fierté et la satisfaction des actionnaires, les relations du contremaître avec les ouvriers et les ouvrières, l'amabilité de la téléphoniste, tout concourt de près ou de loin à faire la bonne ou la mauvaise renommée de l'établissement. Si tout est dans la note, le public aura tôt fait de reconnaître qu'il s'agit d'une entreprise avec laquelle il fait bon faire des affaires.

La vraie réputation extérieure d'une entreprise ne ressemble en rien au *Costume neuf de l'empereur*. Elle n'est ni une duperie ni une chose imaginaire. On pourrait même dire, en prenant le contre-pied du conte d'Andersen, que seul un petit enfant pourrait nier que la réputation d'une entreprise est quelque chose de réel, de profitable et de nécessaire.

Mais cette idée que le public se forme de l'entreprise n'est pas élaborée par des magiciens dans une pièce secrète. Elle est issue de plans bien étudiés dans lesquels le personnel supérieur de l'entreprise a un grand rôle à jouer.

Une bonne réputation ne s'impose pas en claironnant sa valeur sur la place publique. Avant de pouvoir rayonner au dehors, elle doit s'édifier, au dedans, sur les bases de toute oeuvre créatrice, savoir : la vérité, l'intelligence et la vraisemblance.

NOUS ET EUX...

Une même locomotive nous entraîne

Me permettra-t-on de sortir de l'actualité immédiate, et de tenter de faire le point?

Je crois que pour nous, Canadiens français, considérés en tant que Canadiens français, le plus important c'est ce qui se passe aujourd'hui dans le Québec; ce sont les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui dans le Québec. Cela pèsera plus lourd dans notre avenir collectif que les revendications et les grands rêves.

Par "cela", je réfère à tout un ensemble d'activités possibles déjà, à portée de la main.

Il nous est actuellement difficile, mais possible de réformer les moeurs politiques du Québec. Il est difficile, mais possible, d'accroître notre participation à la vie économique de la province, y compris les grandes affaires. Difficile, mais possible, de rénover l'éducation, de rendre l'enseignement accessible, à tous les paliers, à quiconque possède des dons intellectuels et l'ambition de s'instruire. Difficile, mais possible, de fonder un grand fonctionnarisme québécois, à la hauteur des tâches nouvelles, capable de les aborder avec la compétence, le respect et l'ardeur nécessaires. Nous pouvons réaliser les conditions qui faciliteront, dans plusieurs domaines, la recherche et la création. Et ainsi de suite.

Tout cela est possible à l'intérieur du régime fédéral boiteux qui est le nôtre. C'est de notre ressort. C'est notre responsabilité collective. Nous y réussirons si nous le voulons assez fort et assez longtemps. Et si nous échouons, ç'aura d'abord été notre erreur commune.

Ne nous cherchons pas d'avance des boucs émissaires. Ne disons pas d'avance que ce sera la faute des anticléricaux ou des curés, des politiciens ou des intellectuels. Car, au sens où je l'entends en ce moment, les anticléricaux et les curés, les politiciens et les intellectuels : c'est nous. Nous les légèrerions à tous les régimes imaginables. Ils sont notre limite et notre richesse, notre pauvreté et nos ressources. N'allons pas imaginer des sociétés idéales que des magiciens politiques feraient surgir tout armées. Il y a des oeuvres à entreprendre aujourd'hui. Il y a des oeuvres que nous pouvons faire

aujourd'hui et demain. En dépit des *maudits Anglès*.

Mais elles sont ardues. Elles exigent une somme extraordinaire d'énergie, d'imagination, de continuité. Elles réclament toutes les compétences que nous possédons déjà, et plusieurs autres que nous devons former. On ne suscite pas en six mois, même quand on est le gouvernement de grands administrateurs ou de grandes facultés universitaires. On ne supprime pas du jour au lendemain le cancer du patronage.

Ces oeuvres étaient possibles depuis longtemps. Au reste, quelques-unes sont déjà accomplies. Mais si nous n'en avons pas réalisé davantage, c'est que nous ne l'avons pas voulu, puisque nous réalisions des régimes qui faisaient si peu.

Aujourd'hui, le désir de réaliser des oeuvres est devenu beaucoup plus fort. Le nouveau gouvernement joue sa partie. Les meilleurs éléments du gouvernement s'attaquent aux vrais problèmes. Ils s'entourent de conseillers et d'exécutants compétents — quand ils en trouvent. C'est d'ailleurs ici que se mesurent la jeunesse et l'exiguité des nouvelles élites : car pour arriver à rassembler des compétences dans les services de l'Etat, il faut souvent dégarnir des facultés universitaires ou des entreprises également nécessaires. Ainsi se paient les routines et les retards : ne nous étonnons pas que garçons et filles ne se soient point préparés à des fonctions qui n'existaient pas. Il faudra longtemps encore marcher à cloche-pied.

On pourrait parler d'une conscription morale de la société canadienne-française. Il faudrait pouvoir utiliser au maximum les valeurs humaines que nous possédons. Par exemple, les clercs qui, devant la montée des laïques dans le secteur de l'enseignement, craignent d'être évincés d'un domaine où ils possèdent une expérience et une compétence, prêtent aux réformateurs des intentions presque toujours imaginaires : quand, devant la nécessité de multiplier les maisons d'enseignement, nous constatons le petit nombre des éducateurs formés, pourrions-nous commettre la sottise d'écarter ceux que nous avons déjà?

Voilà deux ans et demi que

la politique a commencé de moderniser la province, a entrepris d'en faire un Etat du vingtième siècle. Tout n'est encore qu'au morcelé. Voudrions-nous continuer et achever l'entreprise? Il n'en tient qu'à nous. Si la volonté faiblit, ce sera notre volonté qui aura faibli. Si demain le gouvernement devient routinier, ou si l'électorat porte au pouvoir un gouvernement routinier, c'est nous qui l'aurons permis. Si, dans les universités et la fonction publique, la médiocrité l'emporte : ce sera notre médiocrité à nous.

Mais si, à travers les mésaventures quotidiennes, l'oeuvre est néanmoins construite : ce sera notre oeuvre à nous.

D'ailleurs, nous le sentons. Les affaires québécoises nous passionnent. Nous nous intéressons d'abord à nous-mêmes : je crois que cela est sain, pourvu que l'horizon intellectuel demeure ouvert.

Il reste qu'une nation en voie de transformation se trouve à l'étroit dans les cadres que lui ont tracés l'histoire et le Canada anglais. Elle éprouve le besoin de conclure de nouvelles ententes avec son partenaire. Il lui arrive même de désirer lui tourner le dos.

Malgré la crise interne qu'il traverse, le Canada anglais conserve, vis-à-vis nous, la tranquille possession de ses certitudes. On lui fait au balcon des sérénades, et il ne prend guère la peine de venir entendre les nouveaux airs qui lui sont destinés. Ou s'il en trouve la porte, c'est pour la faire bientôt claquer derrière lui.

Nous pourrions bien tenter d'oublier provisoirement nos partenaires : mais ce séparatisme moral est une opération illusoire. Si prodigieusement que nous nous intéressions au Québec, nous continuons à faire partie du Canada, à payer des taxes au gouvernement central, à en recevoir des lois. Une même locomotive nous entraîne, nous appartenons au même convoi.

Il est donc nécessaire de négocier un nouveau régime. On réclame des interlocuteurs valables : dans les partis et en dehors des partis. Mais d'ici qu'on les trouve, on a du pain sur la planche.

André LAURENDEAU
LE DEVOIR

On n'insistera jamais trop sur l'importance des petites choses.

Les gens jugent les entreprises comme les individus, c'est-à-dire par leur comportement, non pas dans les grandes circonstances, mais dans la vie de tous les jours. Pour les sociétés comme pour les particuliers, chaque jour est une nouvelle pierre de touche. Dans le courant de la journée, l'entreprise sera jugée par des milliers et des milliers de personnes, dont l'appréciation se fondera infailliblement sur l'une ou l'autre particularité de son organisation : sa correspondance, sa façon d'accueillir les clients, ses méthodes de vente, la courtoisie de ses commis, de ses camionneurs, de ses garçons d'ascenseurs, les dispositions de ses chefs de service. Ce qui compte par-dessus tout lorsqu'il s'agit de se faire une réputation, c'est la satisfaction personnelle du client à l'égard des employés et des produits de l'entreprise.

Puis viennent les employés. L'homme ou la femme qui travaille pour une entreprise ayant une bonne réputation auprès du public, est fier d'en faire partie et tout dévoué à son service. Le renom extérieur de l'entreprise in-

flue à la fois sur la productivité et le recrutement du personnel.

Il y a ensuite les actionnaires. Certains acheteurs de valeurs veulent avant tout réaliser rapidement des gains élevés, mais l'actionnaire sérieux recherche quelque chose de solide et durable. La considération dont jouit la société peut donc jouer un rôle déterminant dans l'achat des actions; c'est pour le moins un argument favorable.

Et nous en arrivons au grand public, à ceux qui n'ont aucun lien particulier avec l'entreprise. Leur opinion a cependant son importance, car elle parviendra à travers leurs observations et leurs critiques jusqu'aux trois grandes catégories de personnes mentionnées ci-dessus. Le grand public comprend aussi les éléments de la population qui sont encore trop jeunes pour utiliser les produits ou les services de l'entreprise, mais qui pourront devenir plus tard des clients. Du visage que nous leur offrons aujourd'hui dépendra leur attitude de demain.

Songer au public

Mais le visage de notre entreprise ne vaut pas grand-chose s'il

représente uniquement ce que nous pensons de nous-mêmes. Il y a parfois assez loin entre ce que nous voulons être et ce que l'on pense de nous.

Il est donc souvent nécessaire de faire une étude de notre public. Le portrait extérieur d'une société ne se brosse pas dans une salle de l'arrière, où les directeurs seraient isolés du public sur lequel il s'agit d'exercer une influence. Ce portrait doit être conçu et tracé non pas pour nous flatter, mais bien pour permettre à notre public de se faire une juste idée de nos buts, de notre sincérité et de nos réalisations.

Qui est ce public dont nous avons parlé si souvent jusqu'ici? Il comprend d'abord, cela va de soi, nos clients et nos clients éventuels. Notre succès est entre leurs mains. Pour eux, le critère fondamental de la valeur est d'en avoir pour leur argent, mais leur conception de la valeur a évolué. A une époque où le crédit à la consommation est plus abondant que jamais auparavant, les gens recherchent moins qu'autrefois ce qui est bon marché. Ils se préoccupent beaucoup plus de la notoriété du fabricant et du détaillant.

Louis A. BELISLE

Québec répond par un refus catégorique à l'invitation du gouvernement d'Ottawa

Rappelant que la juridiction exclusive en matière d'énergie électrique appartient aux provinces, le premier ministre Jean Lesage a catégoriquement repoussé l'offre d'Ottawa concernant un projet de gouvernement central ayant pour but la création d'un réseau national d'électricité. M. Lesage a donc refusé de participer à une conférence fédérale-provinciale que le premier ministre John Diefenbaker a l'intention de convoquer pour étudier la question.

Par ailleurs, cette question est déjà inscrite à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres des provinces qui doit avoir lieu l'été prochain, à Victoria.

En tant que président de l'assemblée, M. Lesage est chargé de l'ordre du jour, et des pourparlers ont été entamés avec les autres premiers ministres provinciaux sur la question d'un réseau national d'électricité.

Voici le texte des lettres échangées à ce sujet entre M. Diefenbaker et M. Lesage. La lettre du premier ministre du Canada est datée du 17 janvier et celle de M. Lesage, du 24 du même mois.

L'honorable Jean Lesage,

C.P., M.P.P.,

Premier Ministre

de la province de Québec,

Hôtel du Gouvernement,

Québec, Qué.

Mon cher Premier Ministre,

Au cours des quelques dernières années, le gouvernement du Canada s'est intéressé au premier chef à l'utilisation rationnelle de nos richesses naturelles du Canada en vue de notre expansion nationale. Ceci s'est reflété lors de la "Conférence sur les ressources et notre avenir", qui a déjà créé les conditions pour une collaboration plus étroite entre les gouvernements sur ces questions. Nous croyons que le temps est venu de considérer l'utilisation et l'aménagement le plus complet de nos ressources d'énergie électrique. La disponibilité de

l'énergie électrique à bas prix a été l'un des plus importants facteurs dans l'accroissement économique et le développement industriel du Canada. En 1958, 93 pour cent de notre énergie électrique provenait des ressources hydrauliques et cependant cela ne représente encore que 25 pour cent du potentiel hydroélectrique du pays. Malgré cet énorme potentiel, nous avons tendu au cours des dernières années à augmenter notre sujétion à l'énergie thermique qui requiert une importation croissante des combustibles.

Nous croyons que des avantages importants pour le pays dans son ensemble pourraient être obtenus en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie électrique si l'on abordait le problème sur une base régionale et nationale. L'établissement d'installations de transmission sur de longues distances entre les provinces et, ultimement, entre les différentes régions du Canada, rendrait possible le développement des sources hydroélectriques qui se trouvent dans des endroits éloignés et dont l'exploitation serait autrement retardée pendant encore de nombreuses années sinon indéfiniment. Je crois qu'il est généralement accepté que des raccords et arrangements interprovinciaux rendraient possibles d'importantes économies en ce qui concerne les réserves et les besoins en capitaux, et seraient d'un avantage réel pour l'industrie et les consommateurs en général.

Etant donné la nature des problèmes à résoudre, le gouvernement du Canada serait heureux d'aider à leur étude et à leur solution. Les problèmes intéressent la nation dans son ensemble aussi bien que chacune des provinces ainsi que les relations entre les provinces.

C'est dans cette idée que le gouvernement du Canada croit que devrait se tenir une conférence, au cours de laquelle les ministres provinciaux les plus directement intéressés, ainsi que leurs conseillers techniques et

leurs experts en énergie, pourraient s'entretenir avec les ministres fédéraux des problèmes fondamentaux reliés au développement et à la transmission de l'énergie électrique au Canada. Je propose qu'une telle réunion soit convoquée à Ottawa tout prochainement et je serais heureux d'avoir votre avis à ce sujet.

Veuillez agréer, mon cher premier ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

John Diefenbaker

M. John Diefenbaker,

Premier Ministre du Canada

Hôtel du Gouvernement

Ottawa, Ont.

Mon cher Premier Ministre,

J'ai soumis à mes collègues votre lettre du 17 janvier dans laquelle vous proposez la réunion d'une conférence fédérale-provinciale. Cette conférence aurait pour objet une discussion sur le transport à longue distance de l'énergie électrique entre les provinces. Nous considérons cette question de juridiction provinciale.

Comme vous le savez sans doute, j'ai été désigné par mes collègues des autres provinces comme président de la conférence interprovinciale qui doit se tenir l'été prochain à Victoria. Comme président de cette conférence, je suis chargé de la préparation de l'ordre du jour. Une des questions inscrites est précisément le transport de l'énergie électrique. D'ailleurs, j'ai déjà entamé des pourparlers à ce sujet avec les premiers ministres d'autres provinces.

Encore une fois, il s'agit d'une matière de juridiction provinciale, et je crois que nous devons nous en tenir à cette attitude.

J'ai l'intention de déposer copie de votre lettre et de ma réponse en Chambre mardi prochain.

Je vous prie d'agréer, mon cher premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Lesage

L'opinion d'un industriel :

"Pour survivre, l'entreprise doit savoir utiliser les créateurs"

Il ne suffit pas de former des technologues, mais il faut en faire ensuite une utilisation rationnelle, "pour le plus grand avantage de tous les intéressés", a déclaré un manufacturier de la province de Québec, parlant aux membres de la division de l'est de la Société textile du Canada.

M. François-E. Cleyn, président de Spinners Ltd., de Huntingdon, administrateur de l'Institut des textiles de base, commentait l'importance croissante de la technologie dans l'administration industrielle.

"La formation de techniciens n'est que la moitié de la tâche",

a-t-il ajouté; "l'autre moitié, c'est leur utilisation. Dans une administration scientifique, il est important que le bon homme soit au bon endroit. Il devient parfaitement inutile s'il n'est pas utilisé judicieusement."

Il a recommandé aux technologues bien établis de comprendre parfaitement leur rôle toujours croissant dans la direction de l'industrie. "Elargissez vos connaissances au delà de votre champ d'action spécialisé... sachez comprendre pleinement comment

Ottawa: budget record de \$6 milliards pour l'année

A la fin de l'année fiscale en cours, le 31 mars, le programme

de dépenses du gouvernement fédéral pour l'année aura requis la somme record de \$6,363,998,860.

Ce chiffre ne comprend pas les \$606,570,000 prévus pour la retraite des vieux travailleurs mais englobe les prévisions de dépenses supplémentaires présentées au Communes à la fin du mois de janvier par le ministre des Finances. Ces augmentations comprennent surtout \$42,000,000 pour les producteurs de céréales de l'Ouest, \$40,000,000 pour le programme de travaux d'hiver, et \$300,000 destinés à un programme de travaux spéciaux destinés à partiellement combler le déficit produit par le

peu de revenus des pêches à Terre-Neuve.

La somme des dépenses se compare avec les prévisions de \$6,088,225,064 du dernier exercice financier et le montant réel des dépenses qui s'est élevé à \$5,958,060,846, compte non tenu cependant d'une somme de \$592,000,000 nécessaire au paiement de la retraite de \$55 par mois accordée aux Canadiens âgés de 70 ans au moins.

Les prévisions supplémentaires annoncées hier, et qui atteignent \$82,390,000, ne sont certainement pas les dernières qui seront présentées cette année. Habituellement, en effet, le ministre des Finances présente ses ultimes prévisions peu de temps avant de présenter son bilan.

vos habiletés peuvent être utilisées dans l'entreprise commune."

Les "spécialistes" dans des secteurs particuliers devraient également prendre une part plus active dans les organismes et les associations d'affaires et de métiers, affirme M. Cleyn. "Leurs connaissances spécialisées peuvent être très utiles dans les questions de relations ouvrières, de problèmes industriels, de finance publique, et de taxation, pour le plus grand avantage de la communauté des affaires."

Il a noté que l'imagination est la première chose que l'on de-

mande aux technologues dans l'administration. "Nous voulons des gens qui aient des idées nouvelles, des gens entièrement dévoués, qui ont su s'astreindre à une discipline d'étude et d'élargissement de leurs connaissances."

"Voilà les spécialistes qui ont créé de nouveaux concepts de production, de nouvelles techniques de mise sur le marché, et qui innoveront dans le monde de la finance. Les compagnies qui survivent en cette époque de grande concurrence sont celles qui apprennent le plus rapidement à découvrir et utiliser les créateurs."

Le Conseil canadien de la productivité :

Pour accroître la productivité multiplions les missions économiques à l'étranger

Pour accroître la productivité du Canada, le Conseil canadien de la productivité entend multiplier les missions économiques dans les autres pays, augmenter l'aide technique aux petites industries, stimuler la recherche expérimentale et encourager la coopération entre le patronat et le monde ouvrier.

Le directeur du Conseil pour le Canada français, M. Gaston Cholette, a donné l'exemple de l'Europe qui a ranimé son économie après la guerre, en créant des "centres de productivité" dans la plupart des pays.

Parlant devant l'"Electric Club of Montreal", M. Cholette a soutenu que le Canada devra de plus en plus s'enquérir de ce qui se

fait dans les autres pays pour accroître la productivité, en y envoyant des missions économiques, à l'instar du Japon par exemple, qui grâce à ce procédé appliqué systématiquement depuis plusieurs années, a réussi à accroître sa productivité à un niveau que l'on n'aurait pu prévoir.

M. Cholette a rappelé que les industriels et les hommes d'affaires peuvent obtenir des services gouvernementaux des renseignements techniques ou des conseils propres à améliorer le rendement de leur entreprise. Il a signalé l'initiative du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce, qui a tenu une première clinique d'affaires à St-Georges de Beauce au mois de décembre.



PROPOS À PROPOS SUR LE CANADA

véhiculés chaque mois par la Revue des Affaires de la Première Banque au Canada. En votre qualité d'homme d'affaires vous devez de lire ces quatre pages de pronostication et d'interprétation se rapportant aux tendances de l'économie canadienne. Faites placer votre nom sur la liste d'envoi de cette publication en écrivant à notre Service d'Expansion des Affaires, Case Postale 6002, Montréal, Qué.



BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHERES DE LA VIE DEPUIS 1817

À VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

On redoute la concurrence de l'URSS, mais

Les exportations d'amiante du Québec atteignent un niveau sans précédent en 1961

Les exportations d'amiante du Québec à tous les pays se chiffrent à \$123 millions, atteignant un record de vente de 1,150,000 tonnes, ceci, malgré une baisse considérable de l'importation de ce matériau par les États-Unis. Les perspectives en ce qui concerne cette industrie sont favorables aux yeux des producteurs mais l'on s'inquiète, dans les milieux économiques, du danger pour le Canada de perdre une partie de son marché au profit de l'URSS dont les mines d'amiante ont un potentiel de production égal à celui des mines canadiennes.

Les ventes aux pays de l'Europe occidentale et de l'Extrême-Orient ont augmenté suffisamment pour compenser le recul enregistré aux États-Unis, où la reprise économique est lente, particulièrement dans l'industrie de la construction. Le Japon, entre

autres pays, a importé un tonnage sans précédent de fibre d'amiante.

Les pays en cours de développement, comme l'Inde et le Pakistan, ont aussi absorbé d'importantes quantités d'amiante du Québec, alors qu'en Amérique latine, la pénurie de devises a continué de restreindre les ventes.

De l'avis de producteurs d'amiante, l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen pourrait bien accroître les ventes à tous les pays qui en font partie.

On prévoit que la concurrence sera plus intense, en particulier celle des exploitations minières de l'Afrique.

L'ouverture de deux mines d'amiante à fibres courtes en Californie aura certainement pour

effet de réduire les ventes de ces fibres aux États-Unis, disent les producteurs canadiens.

La grande question qui se pose aux économistes de l'industrie de l'amiante a trait à l'URSS. Les mines d'amiante de l'Union Soviétique, dont la capacité de production est égale à celle des mines canadiennes, mettent en danger plusieurs marchés alimentés depuis longtemps par le Canada. La Russie, où la main-d'œuvre est moins chère qu'au Canada, peut vendre n'importe où, à meilleur compte que les producteurs canadiens. Les experts en la matière disent de la fibre russe qu'elle est de qualité "excellente".

Malgré un surcroît général de productivité à l'égard de certaines catégories de fibre et l'instabilité du marché accessible à d'autres catégories, les 12 mines d'amiante du Québec ont augmenté leur main-d'œuvre en 1961, par suite d'un relèvement général des ventes de trois pour cent. L'industrie a employé 6,700 hommes et femmes, et leur a payé, à peu près \$2.20 l'heure.

Malgré la montée des prix de revient, l'industrie compte accroître modestement ses ventes en 1962.

Au cours de 1960-61,

La valeur de production de nos forêts a atteint plus de \$950 millions

La valeur de la production des forêts et de l'industrie s'appuyant sur la forêt au Québec a atteint \$953,994,000 au cours de l'exercice financier.

Le volume du bois coupé dans la province en 1960-1961 a été de 921,266,789 pieds cubes, dont 560,001,789 dans les terres de la Couronne.

En 1960-1961, les arbres abattus pour les papeteries ont donné 6,671,000 cordes de bois à pâte, augmentation de 14% par rapport à 1959-1960.

La province a une superficie de 596,708 milles carrés. Près de 58% du territoire est boisé. Plus exactement, les 53.2% de l'étendue de la province sont composés de forêts de la Couronne, tandis que les bois privés représentent 4.4% de la province.

Il faut noter qu'une partie des forêts québécoises est inaccessible en pratique; elle se trouve, en effet, au nord du 52e degré de latitude.

Les concessions forestières, affermées par l'Etat provincial pour exploitation, ont une superficie de 83,453 milles carrés, soit 251 milles carrés de plus que l'année précédente.

Les 92.5% de ces concessions sont l'objet d'un plan d'aménagement ou le seront bientôt.

A la fin du dernier exercice financier, le nombre des réserves

cantonales, mises à la disposition des cultivateurs et des colons pour couper du bois, s'élevait à 209. La première de ces réserves avait été constituée en 1911 dans la circonscription de Kamouraska.

Le reboisement s'accélère sous la surveillance du ministre des Terres et Forêts. En 1960-1961, le nombre des petits arbres qu'on a plantés, a été de 1,076,700 dans le domaine de la Couronne et de 3,268,050 dans les propriétés privées.

Les quantités de papier et de carton, fabriquées au Québec, se sont élevées à 3,906,000 tonnes à comparer avec 3,813,000 tonnes l'année précédente. Les chiffres correspondant pour la "pâte à papier" ont été de 4,496,000 tonnes en 1960-1961 et de 4,317,000 tonnes en 1959-1960.

L'industrie papetière fait vivre quelque 55,203 travailleurs de notre province et les membres de leurs familles.

La valeur du bois ouvré, qui est sorti des scieries du Québec, dépasse maintenant \$75,000,000 par année. Cette augmentation a été enregistrée bien que le nombre des scieries soit tombé de 1,559 au début de 1960 à 1,390 au commencement de 1961. Ce secteur industriel assure un gagne-pain à 13,000 personnes.

Plus de 50 ans d'expérience

SURVEYER NENNIGER & CHÈNEVERT

Fondé par feu Dr. Arthur Surveyer

INGÉNIEURS - CONSEILS

1440 rue Sainte-Catherine, Ouest, Montréal

Téléphone UN. 6-7721



COMPAGNIE MIRON LIMITÉE

2201 est, rue Jarry, Montréal 38, Qué.

Téléphone : RAYmond 7-2811

CIMENTS MIRON

BÉTON

EXCAVATION

BLOCS DE BÉTON

ASPHALTAGE

Int.-Harvester of Can. construit une nouvelle usine à Candiac P.Q.

M. André Rousseau, ministre de l'Industrie et du Commerce, et M. Walter W. Killough, président d'International Harvester Company of Canada, Limited, annoncent la formation d'une nouvelle société: Houghco Products Ltd. qui ouvrira sa propre usine dans la province de Québec. La nouvelle société est une filiale en propriété exclusive de International Harvester Company of Canada, Limited.

Houghco Products Ltd. fabriquera et vendra des machines bien connues qui ont été mises au point par la société Frank G. Hough, de Libertyville, Illinois, une autre filiale d'International Harvester.

M. Killough a fait par qu'avec le concours du Service de Déve-

loppement industriel du Québec, acquisition a été faite d'un terrain de 23 acres, à Candiac, sur la rive sud du St-Laurent. Les plans du nouvel établissement sont actuellement en préparation; la construction doit débuter au printemps et l'ouverture est prévue pour la fin de 1962. L'emplacement choisi est en bordure du complexe routier actuellement en construction par la province de Québec pour servir d'accès au nouveau pont Champlain.

M. Killough estime à 2 millions de dollars les premiers capitaux investis. L'établissement emploiera de 70 à 100 personnes.

M. W. B. McIlvaine, fils, a été nommé président de la nouvelle société.

JANIN

ENTREPRENEURS GENERAUX

7085, Côte des Neiges, Montréal

Québec, à l'âge adulte

\$ 2,000,000,000.

6,000,000 ch



- Conscient de sa richesse, de sa compétence et des impératifs de son avenir, Québec construit lui-même, par ses propres moyens, une des plus grandes centrales hydroélectriques du monde.
- Sitôt terminé l'aménagement de la rivière BERSIMIS (\$400,000,000/2,150,000 CH.) et tout en poursuivant l'aménagement des rapides du St-Laurent, à CARILLON (\$150,000,000/840,000 CH.) l'Hydro-Québec entreprend d'harnacher deux cours d'eau considérés jusqu'ici comme indomptables, la rivière MANICOUAGAN et la rivière AUX OUTARDES, qui fourniront à la province, d'ici dix ans, 6,000,000 CH.
- Créée par ses ingénieurs et magistralement exécutée par des techniciens et des ouvriers, avec des capitaux réunis par les maisons de finance de Québec et de Montréal, cette colossale entreprise témoigne, à la fois, de la prodigieuse expansion de la province et du dynamisme des générations nouvelles, dont les facultés d'adaptation, jusque-là méconnues, infirment le trop célèbre "trop gros pour nous" des générations précédentes, et justifie à elles seules le Gouvernement de favoriser un projet de complexe sidérurgique assez modeste, en somme, d'une centaine de millions seulement.

Heureuse coïncidence, le lancement d'une émission d'obligations de l'Hydro-Québec coïncide, cette année, avec la *semaine de l'électricité*. Il nous a paru d'autant plus opportun de les signaler, l'une et l'autre, que cela nous fournissait un excellent prétexte à forcer l'attention des gens du Québec qui hésitent encore à sortir de la torpeur et de l'hésitation systématique dans laquelle on les avait habitués de vivre, en agitant à tout propos la sonnette de la prudence.

Il suffit en effet de considérer avec le moindre d'attention les réussites de l'Hydro-Québec et, surtout, la façon dont elle a su capitaliser *les risques calculés*, qui se chiffrent déjà par milliards, pour se demander tout d'un coup ce qui nous retient de faire de même pour nous créer une industrie que toute cette eau canalisée par l'Hydro n'a pas d'autre but que d'alimenter en force motrice, à moins qu'on n'ambitionne de la faire servir à l'expansion constante de cette industrie secondaire ontarienne à laquelle M. Robarts, Premier Ministre de cette province, voudrait bien que nous évitions de faire concurrence.

N'est-il pas étrange, en effet, que notre hydro à nous, du Québec, ait pu trouver et dépenser



tant d'argent pour bâtir des centrales électriques au profit des géants industriels dont nous sommes toujours les dociles et laborieux manoeuvres mais qu'il nous ait été tout de même impossible d'oser nous bâtir quelques industries à nous, voire quelques exploitations minières et même une petite aciérie, sous prétexte que c'était bien trop difficile et bien trop gros pour des Canayens? Qu'est-ce donc, en somme, que

ces quelque \$100,000,000 dont on chuchote avec timidité, en parlant de la Société générale de Financement, à côté des milliards, entre nous fort bien employés, de l'Hydro? Et qu'est-ce donc que cette incompétence, voire cette inaptitude congénitale à concevoir, à construire et à diriger des industries secondaires, et même une petite aciérie, dont on persiste à nous gratifier, en présence de ce fait incontestable de l'amé-

nagement de la Bersimis et de la Manicouagan?

Qu'a-t-il fallu pour mettre à bien ces projets vraiment gigantesques, non seulement à l'échelle québécoise, mais à l'échelle internationale? Et tout cela de nous-mêmes, sans bruit, presque sans effort? L'article suivant, signé du publiciste officiel de l'Hydro, nous en révèle les données techniques. On verra qu'il est écrit dans un grand souci d'objectivité.

Il ne fait même pas mention des ingénieurs qui en ont conçu les plans et qui en dirigent l'exécution. Mais on les voit ici, tous trois, partenaire d'une société qui a, de longtemps, fait sa marque en Amérique. Ce sont, de gauche à droite, MM. E. Nenniger, C. Dagenais et J.-G. Chênevert.

Ce sont eux, tous trois Québec, qui ont fait les plans et devis, préparé les cahiers de charge. Ce sont leurs ingénieurs, associés, gens du Québec eux-mêmes, qui dirigent, sur place, l'exécution de ce grand oeuvre. Ajoutons, pour être juste, et non sans fierté, qu'ils ont obtenu, à titre de conseil, la collaboration du célèbre Jean Bélanger, de la Sté Coyne et Bélanger, de Paris, connue dans le monde entier pour l'audace de ses créations et qui a suggéré la formule du barrage à voûtes et arches multiples.

Dans un prochain article, nous reviendrons sur cet aménagement de la Manicouagan, pour faire valoir, cette fois, les heureuses répercussions qu'il aura sur l'avenir industriel de la province, pour peu qu'on ait pris, d'ici là, les moyens d'en utiliser la force motrice au profit de la population du Québec, à laquelle elle pourrait procurer des dizaines de milliers d'emplois.

S. V.

L'aménagement de la rivière Manicouagan et de la rivière Aux-Outardes

Par Robert DION

Les divers plans d'aménagement de la Commission hydro-électrique de Québec visent à réaliser l'exploitation des principaux gisements énergétiques entre la Baie d'Hudson et le fleuve St-Laurent. C'est ainsi qu'ont été conçus et édifiés progressivement les grands ensembles énergétiques de l'Outaouais, de Beauharnois et de Bersimis. La puissance du réseau, qui était de 916 000 ch, en 1944, passait ainsi à 4 325 000 ch en 1960.

Le bassin de la Manicouagan — Aux Outardes paraissait trop éloigné, sinon inaccessible jusqu'à ces derniers temps. Seules, deux usines d'importance modeste équipaient l'embouchure des rivières Manicouagan et Aux Outardes.

Cependant l'expansion du réseau s'accélérait en proportion géométrique, la Division des aménagements de l'Hydro-Québec déposait dès l'achèvement de Bersimis II un projet d'ensemble faisant la synthèse des prospections effectuées en moins de cinq années.

Ces prospections ont montré que le Bassin de la Manicouagan présentait un gisement énergétique considérable, à peine inférieur aux plus riches du monde entier, soit près de 35 milliards kilowatt heures annuellement. Elles ont également mis en évidence le fait que ce gisement n'était économiquement exploitable que dans la mesure où l'on régulariserait le torrent de la Manicouagan, c'est-à-dire dans la mesure où l'on redistribuerait sur l'ensemble de la dénivellée au

mieux des exigences techniques d'exploitation du réseau l'énorme volume d'eau que le torrent précipite sur une distance de 135 milles vers le St-Laurent.

Les rivières Manicouagan et Aux Outardes prennent leur source dans un vaste territoire de montagnes, de lacs et de forêts, à quelque 300 milles au nord de Baie Comeau. Leurs cours sont parallèles et peu éloignés l'un de l'autre. Le bassin versant, d'environ 17 600 milles carrés, est l'un des grands réseaux hydrographiques de la province de Québec.

Les apports annuels moyens de la Manicouagan s'élèvent à 21-600 pcs au seuil du torrent et à 35 000 pcs à l'embouchure. De plus, la rivière coulant dans une gorge étroite possède une pente très forte et pratiquement constante sur son cours déversant. Cependant les conditions climatiques de la région impriment à la Manicouagan un régime irrégulier. Le débit moyen descend généralement de moitié pendant l'été, alors que les crues du printemps peuvent atteindre plus de 200 000 pcs.

Nécessité d'un grand réservoir

Pour remédier à ce régime naturel d'étiage, il était nécessaire de créer dans le haut bassin de la Manicouagan un réservoir dont l'effet régulateur permettrait de répartir sur les 1900 pieds de dénivellée les centrales et leurs briefs.

La prospection des sites utilisables, faite avec les moyens techniques les plus évolués, a permis

d'ériger, en moins de quatre ans, un avant-projet d'aménagement rationnel cadrant avec l'expansion du réseau de l'Hydro-Québec et des exigences de production prévisibles. Le premier objectif de cette reconnaissance détaillée a été de définir les sites et les implantations les plus économiques. Grâce aux procédés modernes de sondage et d'analyses théoriques au moyen d'ordinateurs électroniques, il fut décidé de commencer par un ouvrage clef à environ 135 milles en amont de Baie Comeau. Ce barrage de 650 pieds de hauteur, implanté dans une gorge dissymétrique, formera à la cote 1180 une retenue de 800 milles carrés, soit 115 millions acre/pied de captage utile. La capacité de la retenue de Manicouagan 5 était un minimum indispensable pour satisfaire tous les besoins actuels et à prévoir. Cette retenue atteindra le volume exceptionnel de 5 000 milliards pied/cube. Elle assurera une excellente régularisation du grand torrent qui écoule, habituellement pendant les crues de printemps, plus de la moitié des adductions annuelles. Telles sont les caractéristiques du projet d'aménagement de la Manicouagan, commencé dès janvier 1961. Il comporte, à Manicouagan 5, les dispositions et les installations de chantier originales qui sont sommairement décrites ci-après.

Barrages-voûte et arches multiples

Le barrage de Manicouagan 5, de 650 pieds de hauteur de re-

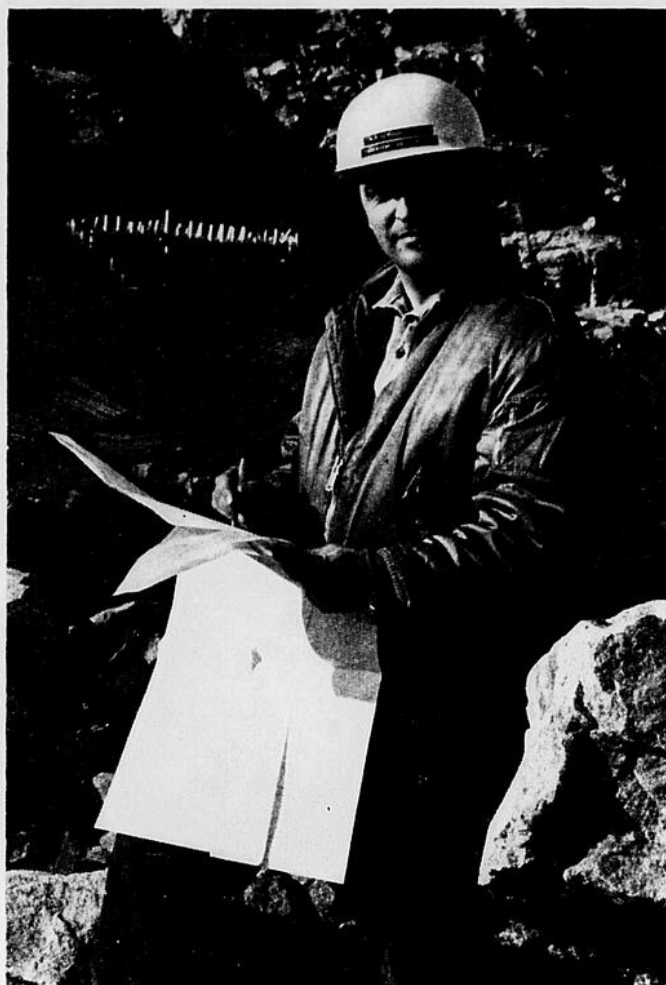
tenu, de 4 000 pieds de développement de crête et d'un volume de béton de 2 600 000 verges cubes, sera un ouvrage à voûte centrale et ailes latérales en arches multiples à contreforts. C'est l'ouvrage le plus original du projet d'ensemble puisqu'il exige certaines installations de chantiers et des techniques de construction

qui n'avaient guère été employées à cette échelle. Il a été choisi de préférence à tout autre type de barrage parce qu'il offrait le maximum de sécurité. Il était, d'autre part, réalisable en même temps que celui de Manicouagan 2 et les travaux de dérivation provisoire, ce qui était très favorable pour la planification d'ensemble.

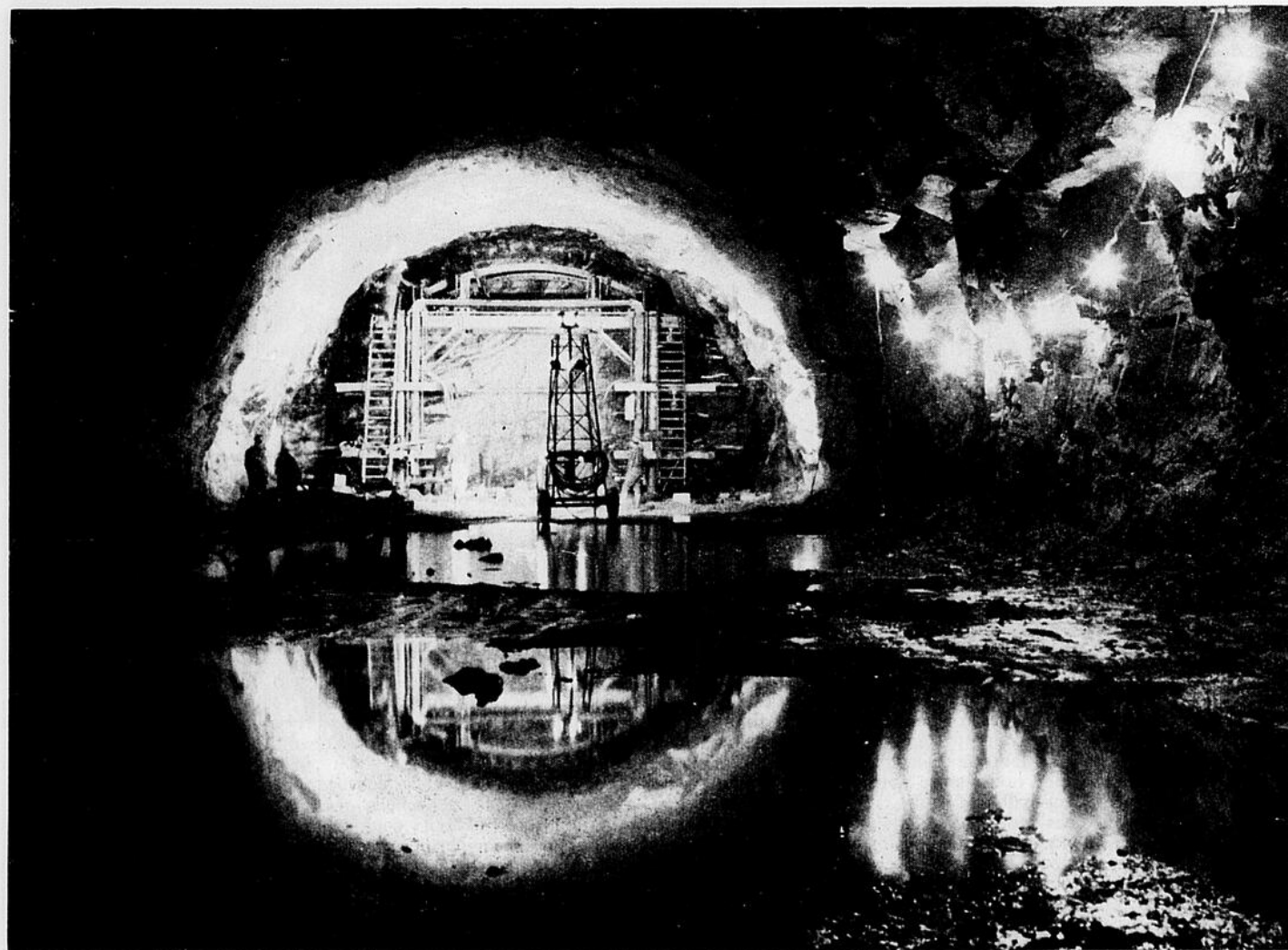
La grande portée de la voûte centrale et des arches latérales permet de classer le barrage de Manicouagan 5 dans la catégorie des barrages à contreforts, mais il présente, par rapport aux ouvrages du genre une particularité d'avoir des contreforts très espacés. L'on a ici 530 pieds de voûte et les axes des contreforts latéraux sont à 250 pieds l'un de l'autre.

Les voiles étanches sont constitués par la voûte centrale en béton, où ce matériau travaille de la même façon que dans un barrage-voûte ordinaire et par des arches latérales appuyant sur contreforts à empattement supérieur (750 pieds) à la hauteur du barrage (650 pieds). Mais l'épaisseur des contreforts (100 pieds à l'embasse) étant peu supérieure à celle des voiles étanches, cela n'exige pas plus de béton qu'il n'en faut pour satisfaire la condition de non-glissement.

En outre, l'emprise du barrage est coulée à pleine fouille dans le socle rocheux sain, ce qui ga-

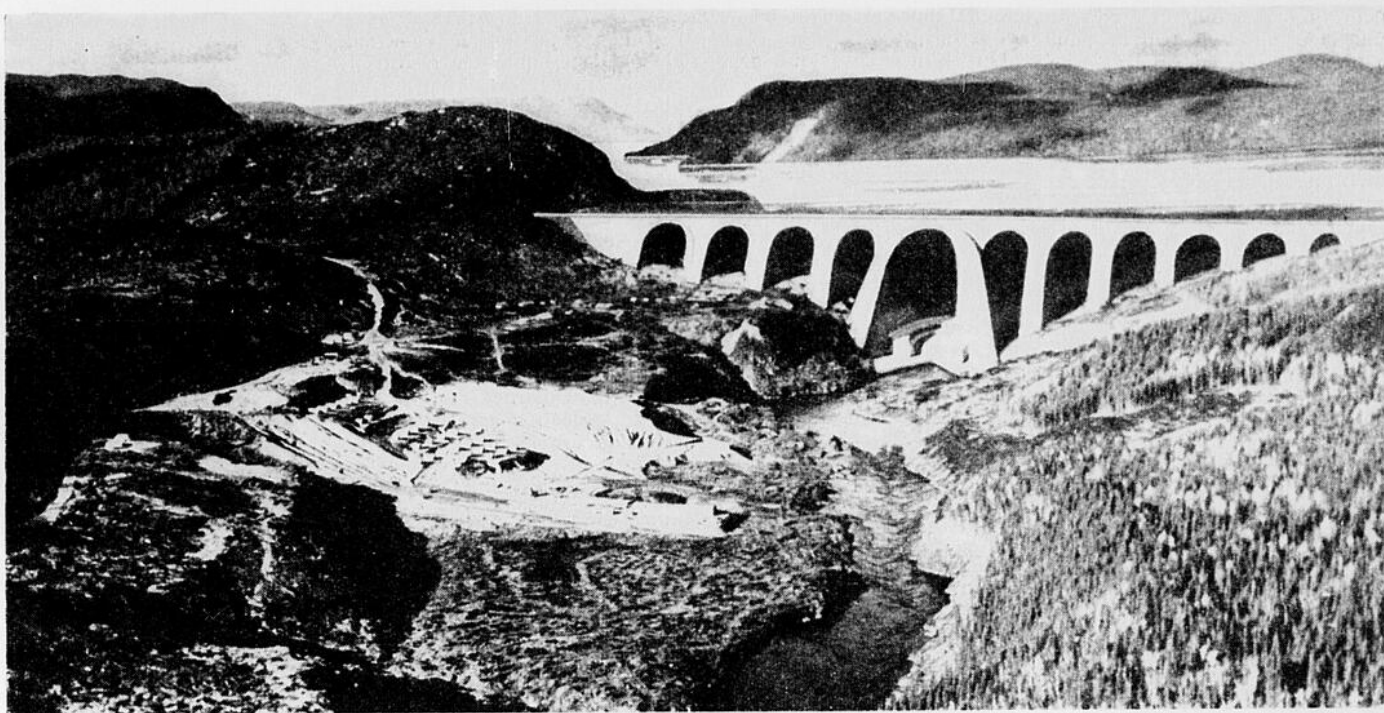


Un des ingénieurs qui dirigent l'exécution des travaux. Comme tous les employés, il porte le casque réglementaire sur lequel sont indiqués, en français, son nom et sa fonction.



Une équipe d'ouvriers en train d'avancer le "Jumbo" sur l'attaque en voûte du percement de l'une des galeries de 47 pieds de diamètre sur 2200 pieds le long.

Cet énorme barrage, de la hauteur du Mont-Royal, soit 650 pieds, d'une largeur de crête de 4000 pieds et d'un volume de 2,600,000 v.cu. de béton créera un réservoir de 5000 milliards de pieds cubes s'étendant sur une superficie de 800 milles carrés. Barrant la rivière Manicouagan à 135 milles au nord de Baie Comeau, ce gigantesque ouvrage à arches multiples avec contreforts sera construit dans une gorge dissymétrique. Ses huit turbines installées sous la voûte centrale fourniront 6,000,000 ch. lorsque les travaux d'aménagements seront entièrement terminés et que la centrale fonctionnera à son maximum.



rantit notablement la résistance au glissement. En ne prolongeant pas la voûte centrale jusqu'en haut, on obtient ainsi une crête rectiligne, ce qui permet le passage d'une route et donne à l'ensemble une rigidité supplémentaire. Enfin, du point de vue aspect, la crête rectiligne ne dérange pas l'harmonie grandiose du site.

Le jeu des coffrages

On n'utilisera qu'un même jeu de coffrages glissants pour la mise en place du béton. Les parois seront coffrées avec des panneaux assemblés entre eux par boulons et mis en forme au moyen de raidisseurs. Le raidissage vertical sera fait de montants à consoles d'échafaudage. La hauteur de coulée sera normalement en masses de 45 pieds de longueur et 5 pieds de hauteur. On noiera des serpentins réfrigérant pour évacuer la chaleur d'hydratation des coulées épaisses, lorsqu'il faudra tenir les déblais. Le ciment prescrit à 650 cal/gr est d'un type à faible température d'hydratation qui n'est pas de fabrication courante au Canada. Les quantités colossales requises — 1 million de tonnes — justifient les modifications nécessaires qu'il faudra apporter aux cimenteries locales qui fourniront le ciment.

Les panneaux de coffrage seront maintenus en place au moyen de boulons repris sur des ancrages noyés dans le béton des coulées précédentes. La manoeuvre de levage se fera sans aucun démontage en travaillant en cantilever. Pour les joints de reprise verticale on glissera une lame d'étanchéité en cuivre du côté amont et en caoutchouc du côté aval. L'espace vide entre les deux éléments sera obturé de coulis injecté par une canalisation noyée dans le béton au fur et à mesure des coulées. Ce dispositif d'étanchéité a pour objet d'éviter le ressuage et les fuites durant la mise en eau du barrage.

Les installations du chantier consisteront dans une usine de dosage des agrégats et une centrale à béton de 400 V/cu/h entièrement automatique. Un blon-din géant à trois câbles porteurs de trémières de 8 V/C transportera le béton aux coffrages à partir d'un silo alimentateur desservi par wagonnets basculant automotorisés.

Le contrôle de qualité du béton se fera à partir d'un laboratoire équipé des instruments d'essai les plus récents; presse pour les tests de résistance à la compression et à la traction sur éprouvettes de prélèvements de

16" x 16" x 56". Plus de 3 000 sondes seront noyées dans les masses de béton et seront reliées à des cadrans de lecture pour indiquer les comportements mécaniques du béton. Un réseau de dilatomètres à trépieds optique de haute précision enregistrera les déformations structurales. Toutes ces statistiques seront enregistrées et guideront les projecteurs des aménagements ultérieurs.

L'installation de broyage, criblage stockage et lavage des agrégats est axée sur un matériel pouvant produire au rythme de 400 tonnes à l'heure une échelle granulométrique de 3/8" à 6". La quantité globale requise est de 5 000 000 de tonnes. Cette installation est située sur la rive gauche, où se trouve une excellente carrière et l'espace suffisant pour les six aires de stockage au-dessous desquelles un collecteur souterrain alimentera automatiquement l'usine de dosage au moyen d'un tapis roulant.

La dérivation provisoire

Pour permettre l'assèchement de la fouille dans le lit de la rivière, deux galeries de dérivation provisoire ont été percées à travers la falaise rive droite. Leur exécution s'est faite très rapide-



Ci-haut, une équipe travaille au forage, à l'emplacement d'une route en construction. Ce forage a été réalisé avec des marteaux perforateurs à la main avec fleurets d'un pouce et demi, dans du roc constitué surtout de granit. On chargeait de huit livres d'explosifs les trous de forage de 16 pouces. En bas, une vue de l'aménagement des habitations, camps modernes, spacieux et confortables qui permettent aux équipes de se loger sur le chantier même.



ment, grâce à une méthode de tunnelage mise en oeuvre pour la première fois en Amérique du Nord. Commencées en mai, ces deux galeries ont permis la dérivation des eaux de la Manicouagan en décembre 1961, étape importante dans l'avancement des travaux. Ces deux dériviages, longues de 2 200 pieds et 47 pieds de diamètre, sont sans blindage. Elles constituent des ouvrages importants et dispendieux dont l'abandon en fin de chantier est à éviter. Aussi les utilisera-t-on, suivant le système classique, comme déversoir de fond. A cet effet, on aménagera à la

tête de chacune d'elles des vannes-pertuis.

Quant au déversoir proprement dit, il sera aménagé sur la rive droite, contournera l'immense barrage pour rejoindre le cours normal de la Manicouagan à 1 mille en aval du canal de fuite.

Le schéma hydraulique est donc très simple malgré ses dimensions gigantesques. Il présente le triple avantage de a) conférer une grande sécurité de retenue avec déversement de mise en eau par le fond branché sur la dérivation provisoire, b) diminuer les pertes de charge, c) supprimer la cheminée d'équilibre.

La retenue de Manicouagan 5 est l'ouvrage clef de l'aménagement d'ensemble du réseau hydrographique de Manicouagan. En effet, pour tirer le meilleur parti énergétique des eaux captées derrière la retenue, il sera possible de lui adjoindre un équipement d'aval aussi complet que possible puisque chaque pied-cube stocké produira quatre fois plus s'il est turbiné sur l'ensemble de la dénivellée jusqu'au fleuve. En d'autres termes, il fallait associer à Manicouagan 5 l'aménagement intégral de tout le réseau hydrographique Manicouagan-Aux Outardes.

Le tableau ci-après donne une idée de son importance énergétique :

Manicouagan 5	1 550 000
chute de 505 pieds	
Manicouagan 3	1 050 000
chute de 310 pieds	
Manicouagan 2	1 100 000
chute de 240 pieds	
Manicouagan Power Co. Ltd.	580 000
chute de 124 pieds	
Chutes Aux Outardes	410 000
chute de 425 pieds	
Outardes 58	700 000
chute de 425 pieds	
Outardes 45	745 000
chute de 425 pieds	
	6 130 000 ch.

L'état des travaux

On a prévu un programme d'exécution des travaux avec des effectifs moyens de 3 800 hommes. Plusieurs d'entre eux devront séjourner sur les lieux de 5 à 10 ans. En plus de baraques spacieuses et confortables, on a prévu l'aménagement d'une cité champêtre au bord d'un lac splendide, près de l'aéroport.

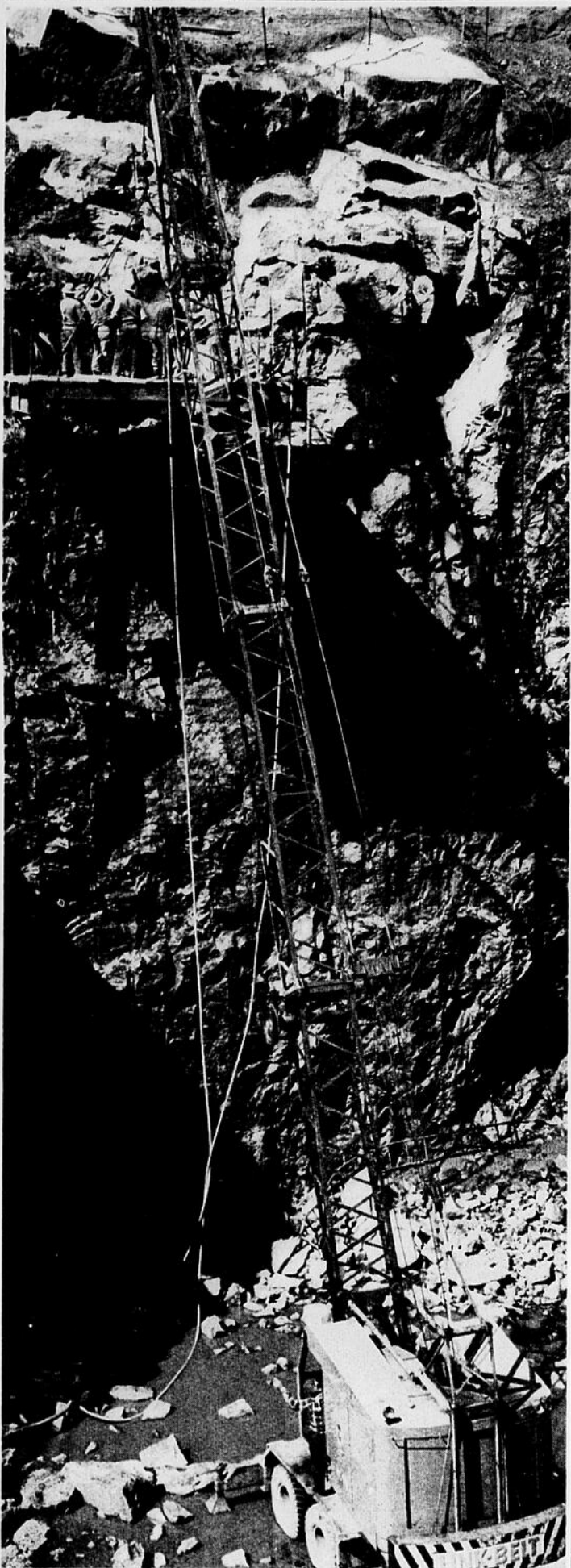
L'approvisionnement du chantier se fait par une route aménagée sur une distance de 135 milles entre Baie Comeau et le chantier de Manicouagan 5. Cette route a été conçue pour répondre aux exigences sévères du transport lourd. Un pont de 100 tonnes de portance, enjambe la Manicouagan entre Baie Comeau et Manicouagan 2. Cet ouvrage de 750 pieds de long a une travée centrale de 350 pieds.

Un réseau micro-onde établit les communications avec l'extérieur. Deux lignes aériennes desservent l'aéroport, qui dispose d'une piste de 5 500 pieds pour l'atterrissage des gros avions.

Un quai de 750 pieds a été ajouté aux aménagements portuaires de Baie Comeau afin d'y décongestionner le trafic maritime.

Conclusion

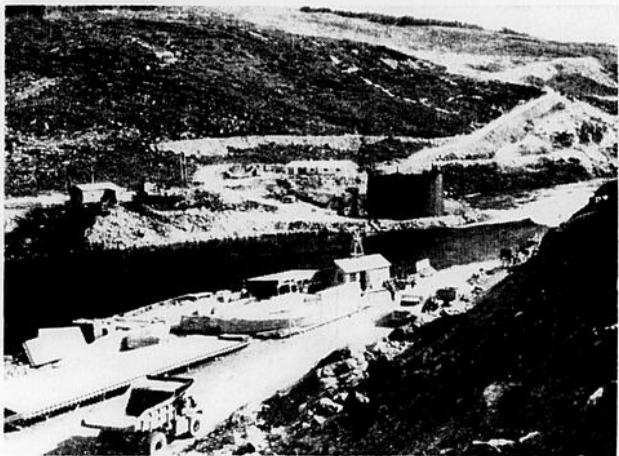
La réalisation de ce projet, qui s'échelonne sur une période de dix ans, entraînera des investissements de plus de \$1½ milliard. Elle fera plus que doubler la puissance du réseau de l'Hydro-Québec en la faisant passer de 21,5 à 54,5 milliards kilowatt-heures. En même temps qu'elle s'applique à résoudre d'innombrables problèmes de construction et qu'elle met en oeuvre les techniques les plus modernes, l'Hydro-Québec apporte aux secteurs commercial, industriel et professionnel un essor sans précédent. Tous et chacun sont donc appelés plus ou moins directement à participer aux importants projets d'équipement économique qu'entraîne l'essor prodigieux de l'Hydro-Québec. Consciente du rôle qui lui échoit, celle-ci n'a rien ménagé pour mener à bien dans un délai relativement court l'établissement de l'un des projets les plus vastes du monde entier. Dans une entreprise de cette ampleur, les conceptions de la Commission hydroélectrique de Québec ne pouvaient que faire la synthèse des intérêts économiques de la province de Québec. Manicouagan 5, le troisième plus important réservoir au monde, est, à ce point de vue, l'indice le plus éloquent du dynamisme de notre personnalité.



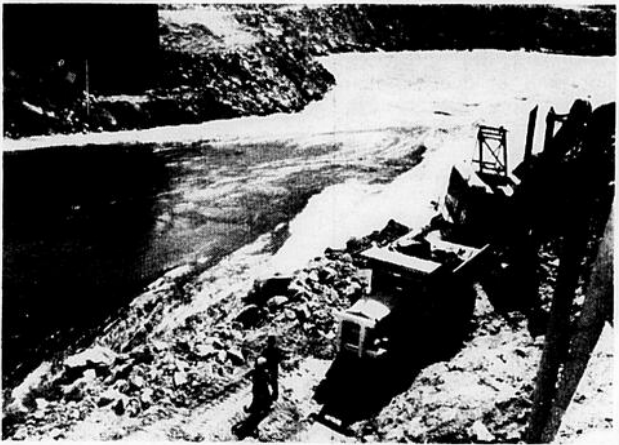
Afin qu'ils puissent travailler plus à leur aise, les ouvriers sont hissés sur un immense plateau porté par une grue géante. Ce plateau est élevé ou abaissé au fur et à mesure des besoins. Pour percer deux galeries de dérivation provisoire dans la falaise, il a fallu inciser un immense front de taille. On voit ici, sur le plateau, des équipes en train d'écailler la paroi des blocs dangereux.



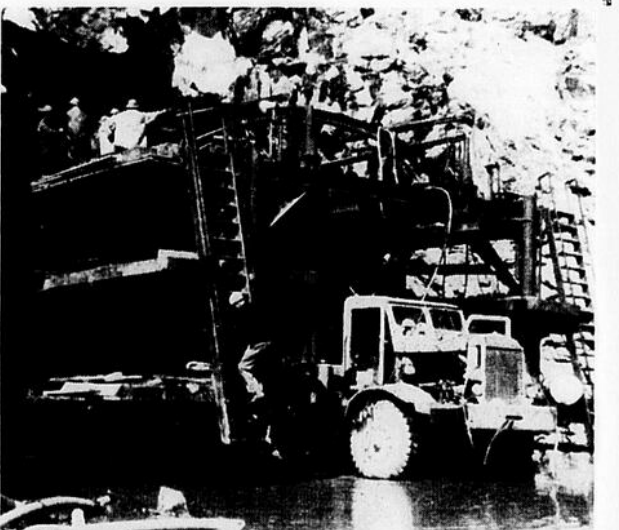
En gros plan, les bouches de tunnels de dérivation provisoire des eaux de la manicouagan que l'on est à percer afin d'assécher la lit où l'on procèdera à la fouille (nettoyage avant de couler le béton).



Le batardeau d'assèchement que l'on voit à droite, à l'arrière plan, est fondé sur un voile d'étanchéité fait de béton moulé à plus de 250 pieds dans un terrain aquifère. Du coulis injecté entre les colonnes forme un voile transversal d'étanchéité.



Cette photographie donne une idée des eaux turbulentes de la rivière Manicouagan qui obligent à de nombreuses précautions lors de la construction du batardeau.



On voit ici un pont Bailey qui relie les réseaux de pistes de terrassements des versants.



Une nouvelle succursale des magasins Faucher, de Montréal, a été inaugurée au mois de janvier, à Ville St-Michel. Le magasin, dont on voit la façade, couvre une superficie de 40,000 pieds de plancher sur deux étages. Ci-contre, de gauche à droite, le maire de Ville St-Michel, M. Maurice Bergeron, M. André Briand, administrateur des magasins Faucher et M. Gilles Faucher, réunis pour l'annonce officielle de l'ouverture du nouveau magasin.



Consommation stationnaire au Canada et aux Etats-Unis.

Nous devons orienter notre commerce du papier vers l'Europe occidentale

On prévoit que les besoins mondiaux de produits de papier et de carton seront doublés en 1975, ce qui représente une augmentation de plus de 60 millions de tonnes sur le marché des produits finis, sur ce qu'ils étaient en 1960. Pour cette raison, les producteurs canadiens de papier journal devraient se tourner dès maintenant vers les marchés de l'Europe occidentale, apprendre dès aujourd'hui à les servir, à connaître leurs besoins pour être en mesure d'y satisfaire adéquatement lorsque viendra cette demande pour les produits canadiens. Et elle viendra, a soutenu le président de l'Association canadienne des Pâtes et Papiers, M. Robert MacLaren Fowler, dans un discours qu'il prononçait dernièrement à Montréal.

Il y aura, a noté M. Fowler, un accroissement considérable de la demande sur les marchés nord-américains, mais il précise que la consommation au Canada et aux Etats-Unis a déjà atteint un niveau très élevé. Aussi, estime-t-il que la demande y évoluera à un rythme modéré, déterminé par l'augmentation de la population et un accroissement ralenti de l'activité économique.

Dans les régions moins développées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, le rythme d'augmentation sera beaucoup plus rapide. Mais là, le Canada aura à faire face à de sérieuses difficultés monétaires.

Le président de l'Association souligne que ces pays, bien qu'ils aient des besoins grandissants en matière de pâtes et papiers, ne peuvent trouver suffisamment de monnaie étrangère pour importer ce dont ils ont besoin.

Il faudra donc qu'ils remplissent une grande partie de leurs besoins à l'aide de nouvelles industries locales, et M. Fowler espère que les producteurs canadiens pourront bientôt commencer à participer à ces développements dans l'univers entier.

Si les producteurs canadiens ne le font pas, d'autres le feront et le Canada cessera, comme l'a noté M. Fowler, d'être la figure dominante dans l'industrie mondiale des pâtes et papiers.

Mais, à toute fin pratique, c'est du côté de l'Europe que le Canada doit chercher son commerce d'exportation, même si pendant quelques années il devra faire face à une concurrence serrée.

M. Fowler a souligné que l'Europe aura besoin, avant plusieurs années, de grandes quantités de pâtes et papiers, non seulement en raison de l'augmentation de sa population, mais aussi parce que de plus en plus les échanges commerciaux amènent les produits à être expédiés de plus en plus loin, ce qui nécessite des emballages particuliers provenant des pâtes et papiers.

Sauf en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Les exportations canadiennes ont augmenté au cours du dernier trimestre de 1961

Les exportations du Canada vers la Grande Bretagne au cours du troisième trimestre de 1961 atteignaient à peu près le même niveau qu'un an plus tôt, mais les livraisons à destination des autres pays du Commonwealth ont baissé de 6.6 pour cent.

Dans l'ensemble, toutefois, les exportations pour la même période ont été les plus élevées d'aucun trimestre, atteignant \$1,539,500,000, selon les statistiques publiées par le Bureau fédéral de la statistique. Ce chiffre représente une avance de 3.4% sur juillet-septembre 1960, et elle continue la hausse et la hausse amorcée au cours du second trimestre de 1961 se continue de ce fait.

Les avances ont été particulièrement remarquables dans le cas des expéditions vers les pays d'outre-mer, acheteurs de blé entier et de celles vers les Etats-Unis dont les importations accusent une hausse de 1/8. Les livraisons au Royaume-Uni atteignaient à peu près le même niveau qu'un an plus tôt, mais celles à destination des autres pays du Commonwealth ont baissé de 6.6 p. 100. Les exportations vers tous les pays en septembre 1961 se sont établies à \$516,900,000, augmentation de 19.3 p. 100 sur un an plus tôt.

Au cours des neuf premiers mois de 1961, les exportations ont touché un nouveau sommet (\$4,145,500,000), hausse de 6.4 p. 100 sur un an plus tôt. La principale augmentation est celle des expéditions vers les pays d'outre-mer (34.9 p. 100), sur-

tout à destination de l'Europe occidentale, de l'Asie et de l'Amérique Latine.

L'accroissement des exportations vers les Etats-Unis durant le troisième trimestre n'a pas suffi à contrebalancer la perte subie au cours du premier, de sorte que le total des neuf mois était légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Les expéditions vers la Grande-Bretagne, en janvier-septembre 1961, étaient inférieures de 1.3 p. 100 à celles d'un an plus tôt, et celles à destination des autres pays du Commonwealth, de 1 p. 100.

La part des exportations de chacune des régions économiques a varié considérablement durant les neuf premiers mois de 1961, celles des Etats-Unis fléchissant à 53.4 p. 100 (57 p. 100 un an plus tôt), celle du Royaume-Uni, à 16 (17.2) p. 100, celle des autres pays du Commonwealth, à 5.7 (6.1) p. 100, mais celle des autres pays avançant à 24.9 (19.7) p. 100. La proportion de toutes les exportations à destination de l'Europe occidentale a monté à 11.2 p. 100, les expéditions vers l'Asie, à 7.1 p. 100, celles vers l'Amérique du Sud, à 2.4 p. 100, celles à l'Amérique centrale, à 1.9, et celles à l'Europe orientale, à 1.6.

Le niveau moyen des prix des exportations ne s'est élevé que légèrement à cause de faibles différences au cours des six premiers mois; par conséquent, la valeur accrue tenait en grande partie à l'avance du volume physique des exportations.



FORANO

LIMITÉE



DESSINATEURS - FOUNDEURS - FABRICANTS DE MACHINES DE QUALITE DEPUIS 1873

J. A. FORAND
Président et Gérant Général

BUREAU-CHEF ET ATELIERS, PLESSISVILLE, QUE.

PAUL M. FORAND
Gérant Général des Ventes

Peinture 3 WAY Flat

Benjamin MOORE paints

CENTRE DE COULEURS

Roger Rouleau

COLOUR CENTRE

GROS ET DETAIL — WHOLESALE AND RETAIL

Succursale — Branch
4693, rue Charlevoix St.
DA. 2-5470

Succursale — Branch
5140, rue Beaubien St.
CL. 4-9401



COMPRESSES
médicamenteuses
POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.
Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

LAURION ÉQUIPEMENT LTÉE

Montréal — 5300 rue Ferrier
Téléphone REgent 1-3644

•

Québec — 275 rue Lee
Téléphone LA. 4-2465




FABRICANT DE PORTES ET CHASSIS

WARWICK, P.Q., TEL.: 358-2022

7487, 18e AVE, VILLE ST-MICHEL, TEL.: 725-4725

Ligne directe - Montréal-Warwick: 861-3450

VOLCANO

La chaudière utilisée partout au Canada

★

CONÇUE ET FABRIQUÉE ENTIÈREMENT AU CANADA

p a r

VOLCANO LIMITEE

Usines: ST-HYACINTHE Siège social: MONTREAL

Succursales: QUEBEC — TORONTO

M. P. B. Reid;

La Bourse Canadienne stimule par ses initiatives, l'essor de notre industrie minière

Dans un discours prononcé à l'occasion de la réunion annuelle des membres de la Bourse canadienne, M. P. B. Reid, président du bureau des gouverneurs, a illustré l'importance du rôle que jouent nos Bourses dans l'industrie minière en particulier. Il a de plus invité à nouveau les compagnies québécoises à s'inscrire en Bourse, signalant les avantages que l'inscription de titres de compagnies industriel du type industriel jouera un rôle plus en plus prépondérant dans la croissance même des entreprises, puisque les capitaux nécessaires à l'expansion seront disponibles plus tôt.

L'année 1961 a dit M. Reid, a témoigné d'une activité accrue de l'industrie minière du Canada, surtout dans les régions du Québec, de l'Est du pays, et de la Colombie-Britannique. Il en a résulté une augmentation sur notre Place du volume des transactions sur les titres de sociétés qui exploitent les ressources naturelles. L'aspect géographique de cette activité minière est de la plus haute importance pour la Bourse Canadienne et pour la communauté financière de Montréal.

Si maintenant nous nous reportons à 1926, année de fondation de notre Bourse, et que nous envisageons les années depuis, nous ne pouvons que nous montrer très satisfaits du service rendu aux sociétés minières et pétrolières qui ont inscrit leurs titres chez nous. Aujourd'hui même, la majorité des valeurs inscrites à notre cote sont des valeurs de sociétés minières et pétrolières et l'intérêt que portent les épargnants à ces titres est pour nous d'une grande importance.

Toutefois, la politique de la Bourse, arrêtée surtout depuis 1961, est de faire mieux connaître les services rendus par voie d'inscription en notre bourse à ces sociétés de taille moyenne du type industriel, tout autant qu'aux sociétés minières et pétrolières. Ces efforts ont connu un succès considérable, et il n'est pas, je pense, trop tôt pour prédire qu'il y aura de nombreuses additions à la liste de nos valeurs au cours de l'année nouvelle. Nos services d'information ont disséminé à travers toute la province des précisions quant aux bénéfices qu'une société pouvait retirer en vertu d'une inscription à la cote. L'industrie québécoise s'intéresse de plus en plus à la finance publique, et subséquemment, à l'inscription en notre bourse. Dans le contexte du développement économique régional et national, l'inscription de titres de compagnies du type industriel jouera un rôle plus en plus prépondérant dans la croissance même des entreprises, puisque les capitaux nécessaires à l'expansion seront disponibles plus tôt.

Les virements des titres minières et pétroliers ont atteint 102 millions d'actions, soit plus du double de ceux de l'exercice précédent. Le dernier trimestre a témoigné d'une très grande activité, le volume au cours de ces trois mois étant 90% de celui des neuf mois précédents. C'est le 17 novembre que nous avons enregistré le plus fort volume quotidien, soit 2,084,900 actions, depuis le 19 avril 1956.

Le nombre important des nouvelles inscriptions atteste de l'efficacité de cette campagne. En tout il y a eu 31 nouvelles inscriptions, dont 19 sont des valeurs de compagnies minières ou

pétrolières, et 11 du type industriel. En même temps que nous lançons notre campagne d'inscription, nous avons déclaré qu'il

était de notre intention de réduire le nombre des valeurs négociables à la section non-officielle de la Bourse. En tout, 46 valeurs furent rayées de cette dernière section. Les nouvelles inscriptions en 1961 ont atteint un nombre record, et il est particulièrement intéressant de noter avec quel enthousiasme les sociétés industrielles québécoises dites d'avenir ont accueilli notre invitation d'inscrire leurs titres en notre bourse.

Aussi est-il tout indiqué que cette tendance se poursuivra au cours des années à venir.

Nous continuerons d'envisager les demandes d'inscriptions d'une manière constructive en leur accordant notre coopération la plus complète. Nous profiterons aussi de notre réunion pour lancer encore une fois notre invitation aux sociétés de taille moyenne du Québec de venir nous consulter sur la possibilité d'inscrire leurs

titres en notre bourse. Je suis certain que nous consentirons à étudier avec eux des problèmes et des responsabilités de la cote. Les avantages de la cote du point de vue d'un financement public et de celui de l'expansion rapide de l'entreprise sont évidents. Cependant nombreux sont ceux qui croient, erronément il s'en faut, que les conditions d'inscription sont plus onéreuses qu'elles ne sont vraiment.

NOUVELLE ÉMISSION

\$60,000,000

Obligations Série "AD" de la

Commission hydroélectrique de Québec

5% à 6 ans avec fonds d'amortissement, échéant le 1er mars 1968

(Non rachetables par anticipation)

5 1/2% à 20 ans avec fonds d'amortissement, échéant le 1er mars 1982

(Rachetables le ou après le 1er mars 1980)

Datées du 1er mars 1962

Capital et intérêt garantis sans réserve par la Province de Québec

Le capital et les intérêts semi-annuels (1er mars et 1er septembre) sont payables en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada (sauf aux succursales dans le Grand Nord) des banques désignées dans les obligations, ou au siège social de la Commission en la cité de Montréal, au choix du détenteur. Les obligations à coupons sont émises en coupures de \$1,000, \$10,000, \$25,000 et \$100,000 comportant privilège d'immatriculation quant au capital seulement et disposition d'interchangeabilité contre coupures d'un montant total égal en capital et des mêmes série et échéance. Les obligations à 6 ans ne sont pas rachetables par anticipation. Les obligations à 20 ans sont rachetables par anticipation, au gré de la Commission, en totalité mais non en partie, sur préavis d'au moins 45 jours, le 1er mars 1980 ou à toute date subséquente, au pair plus l'intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Des fonds d'amortissement minima seront prévus comme suit: (i) obligations à 6 ans—1% de la somme totale émise dans cette catégorie pour chacune des années 1963 à 1967 inclusivement; (ii) obligations à 20 ans—1% de la somme totale émise dans cette catégorie pour chacune des années 1963 à 1967 inclusivement et 2% de la somme totale émise dans cette catégorie pour chacune des années 1968 à 1981 inclusivement aussi longtemps qu'il restera de ces obligations en cours.

Consultation juridique: M.M. Holden, Hutchison, Cliff, McMaster, Meighen & Minnion
M.M. Létourneau, Stein, Johnston, Leahy, Marseille & Price

Sur demande, nous adresserons un prospectus officiel, contenant des précisions sur la dette de la Commission ainsi que d'autres renseignements d'ordre financier.

PRIX:

Obligations à 6 ans — 100.00 pour rapporter 5.00%

Obligations à 20 ans — 99.50 pour rapporter approximativement 5.54%

plus l'intérêt couru dans les deux cas.

NOUS NE RECEVRONS LES SOUSCRIPTIONS QUE SOUS RÉSERVE DE REJET OU RÉDUCTION, NOUS RÉSERVANT LE DROIT DE CLORE LA SOUSCRIPTION EN TOUT TEMPS ET SANS AVIS.

NOUS COMPTONS QUE LES OBLIGATIONS EN FORME DÉFINITIVE SERONT PRÊTES POUR LIVRAISON LE OU VERS LE 1er MARS 1962.

NOUS OFFRONS, POUR NOTRE COMPTE, CES OBLIGATIONS SOUS RÉSERVE DE LEUR ÉMISSION ET DE LEUR LIVRAISON, AINSI QUE DE L'APPROBATION DE NOS AVOCATS CI-DESSUS DÉSIGNÉS, RELATIVEMENT À L'AUTORISATION, LA FORME ET L'ÉMISSION DES OBLIGATIONS.

L. G. Beaubien & Cie Limitée
Royal Securities Corporation Limited
René-T. Leclerc, Incorporée
Mills, Spence & Co. Limited
McLeod, Young, Weir & Company Limited
Bell, Gouinlock & Company, Limited
Nesbitt, Thomson and Company, Limited
Collier, Norris & Quinlan Limited
Harris & Partners Limited
Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc.
Burns Bros. & Denton Limited
Mead & Co. Limited
MacTier & Co. Limited
Midland Securities Corp., Limited
Cochran, Murray & Co. Limited
James Richardson & Sons
La Corporation de Prêts de Québec
J. E. Laflamme Limitée
Bartlett, Cayley & Company Limited
Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd.
Graham, Armstrong Securities Ltd.
Garneau, Boulanger Limitée
J. T. Gendron Inc.
Hamel, Fugère & Cie, Limitée
Grant Johnston & Co. Limited
R. A. Daly & Company Limited
J. L. Graham & Company Limited
Molson & Company Limited
Fry & Company Limited
Gaston Laurent Inc.
Forget & Forget Limitée

A. E. Ames & Co. Limited
Wood, Gundy & Company Limited
Dominion Securities Corporation Limited
Greenshields Incorporated
Crédit Interprovincial Inc.
W. C. Pitfield & Company, Limited
Gairdner & Company Limited
Equitable Securities Canada Limited
Anderson & Company Limited
Lagucoux & DesRochers Limitée
J. C. Boulet, Limitée
Casgrain & Compagnie Limitée
Bélanger Inc.
La Maison Bienvenu Limitée
Desjardins, Couture Inc.
Clément, Guimont Inc.
Société de Placements Ltée
Marc Carrière, Limitée
Grenier, Ruel & Cie Inc.
Brault & Chaput
Bankers Bond Corporation Limited
Brawley, Cathers & Co.
Crédit-Québec Inc.
Oscar Dubé & Cie Inc.
Fairclough Co. Limited
Walwyn, Stodgell & Co. Limited
H. C. Flood & Co. Limited
Matthews & Company Limited
John Graham & Company Limited
Ramsay Securities Co., Limited

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources officielles, mais nous ne nous en portons pas garants.

Janvier 1962.

La Banque d'Epargne hausse son actif à plus de \$277 millions

Le 115ème Rapport annuel de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal révèle les progrès considérables de cette institution au cours de l'année 1961.

L'actif global montre une augmentation de plus de \$19,000,000 sur celui de 1960 pour atteindre le chiffre de \$277,679,806.95.

Des dépôts, pour leur part ont atteint \$265,817,728 et sont en hausse de \$18,673,000 soit l'équi-

valent de 7.56% sur le total de l'année précédente. C'est là l'augmentation la plus considérable jamais enregistrée dans les annales de la banque.

Les prêts hypothécaires se sont accrus de \$16,477,000 et atteignent maintenant \$69,794,384 comparativement à \$53,316,917 l'année précédente, preuve de la grande demande pour ce type de prêts. Ceci reflète aussi l'intérêt et la participation de la banque dans l'expansion domiciliaire de

la région de Montréal. Les autres prêts accusent une augmentation de plus de \$3,000,000.

Les bénéfices nets de l'année ont atteint un nouveau sommet et s'établissent à \$1,009,240 soit une augmentation de 14.3% sur ceux de l'année 1960, ce qui représente \$5.05 par action comparativement à \$4.42 l'année précédente.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la banque avait lieu à son siège social hier, le 12 février.

Après paiement des dividendes et d'un boni de fin d'année aux actionnaires, une somme de \$500,000 a été portée au Fonds de Réserve laissant ainsi une solde de \$202,125 au compte des profits non répartis.

Une étape importante,

L'Assurance-Vie Desjardins émettra ses propres contrats d'assurance accident-maladie

L'Assurance-Vie Desjardins a annoncé qu'elle commencerait à émettre ses propres contrats d'assurance accident-maladie. L'assurance-Vie Desjardins marque ainsi une étape importante de sa croissance continue.

L'excellente expérience de cette institution dans le service des groupes fait foi de ses possibilités dans le domaine de l'assurance accident-maladie. En effet, les plans d'assurance-vie collective et d'indemnité hebdomadaire de cet-

te entreprise ont connu très rapidement la faveur du public et on peut en dire autant sinon davantage des contrats d'assurance-accident qu'elle met à la disposition des parents pour la protection des écoliers et des étudiants.

A la suite de la décision qu'elle vient de rendre publique, l'Assurance-Vie Desjardins sera donc en mesure, dès le mois d'avril, de compléter ces plans par un service d'assurance accident-maladie.

Massey-Ferguson,

Les profits sont à la hausse

Massey-Ferguson Ltd. a vu ses ventes atteindre les \$519,314,961 durant l'exercice clos le 31 octobre 1961, soit \$28,900,000 ou 6 p. cent de plus que celles de 1960. Ses profits ont augmenté de 16 p. cent, à \$15,246,921, contre \$13,154,944 soit donc l'équivalent de \$1.13 l'action ordinaire vs \$0.97 cents. Les ventes sur notre continent atteignent 36 p.c., et celles en Europe, 45 p.c. du total. Au dire de son président, M. W. Eric Phillips, les perspectives pour des recettes accrues semblent encourageantes, et il y a eu amélioration notable, au cours de la dernière période quinquennale, dans ses activités dans le monde. Rien ne sera négligé pour trouver de nouveaux produits. Une analyse de son actifs, se chiffrant par \$507,930,021, révèle un fonds de roulement de \$171,424,085, soit \$4,100,000 de moins que précédemment. Ses disponibilités représentent 1.9 fois ses exigibilités. L'entreprise dépensera \$20,000,000 en dépenses de capital en 1962 vs \$25,600,000 en 1961. L'équité par action ordinaire était de \$15.02 vs \$14.34.

Mutual Life of Can.,

Nouveau sommet du chiffre d'affaires

Les ventes de nouvelles assurances, vie ordinaire et groupe, par la Mutual Life of Canada ont accusé une hausse de 11 pour cent l'an dernier pour marquer un nouveau record de \$400,000,000. En fin d'exercice les assurances en vigueur formaient la somme totale de \$3,453,000,000.

Dans son rapport aux actionnaires, M. E. A. Rieder, président, souligne que l'actif de la compagnie l'an dernier a augmenté de \$49,000,000 au total de \$722,000,000 et que les nouveaux prêts consentis sur hypothèques ont atteint \$48,000,000. Au 31 décembre dernier, les placements de cette nature s'élevaient à \$336,000,000, soit 46.5 pour cent du portefeuille de la compagnie.

Les versements aux bénéficiaires l'an dernier se sont élevés à plus de \$1,000,000 par semaine, dont 74 pour cent à des assurés ou bénéficiaires vivants.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

115^e RAPPORT ANNUEL

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1961

ACTIF

Billets de la Banque du Canada et dépôts à la Banque du Canada et dans des banques à charte en monnaie canadienne.....	\$ 21,013,907.62
Autres espèces en caisse, dépôts dans d'autres banques et soldes dus par ces dernières.....	12,048,003.19
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement du Canada, n'excédant pas la valeur amortie.....	33,262,908.47
Valeurs émises ou garanties par les gouvernements provinciaux du Canada, n'excédant pas la valeur amortie.....	70,911,031.34
Valeurs de corporations municipales et scolaires du Canada, n'excédant pas la valeur courante.....	30,823,343.78
Autres valeurs et actions canadiennes, n'excédant pas la valeur courante.....	17,591,282.29
Prêts hypothécaires assurés aux termes de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.....	10,033,167.35
Autres prêts sur première hypothèque, déduction faite des provisions pour pertes éventuelles.....	59,761,216.47
Prêts garantis, déduction faite des provisions pour pertes éventuelles....	7,280,563.46
Prêts sans garantie, déduction faite des provisions pour pertes éventuelles.....	7,669,372.93
Valeurs du Fonds des Pauvres.....	180,000.00
Immeubles de la banque au prix coûtant, déduction faite des amortissements.....	7,000,000.00
Divers.....	105,010.05
	<u>\$277,679,806.95</u>

PASSIF

<i>Au Public</i>		
Dépôts.....	\$265,817,728.12	
Fonds des Pauvres.....	180,000.00	
Divers.....	979,954.27	\$266,977,682.39
<i>Aux Actionnaires</i>		
Capital versé.....	\$ 2,000,000.00	
Fonds de réserve.....	8,500,000.00	
Bénéfices non répartis.....	202,124.56	10,702,124.56
		<u>\$277,679,806.95</u>

COMPTE DE BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Bénéfices nets pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1961, déduction faite des affectations aux réserves latentes, à même lesquelles il a été pourvu aux moins-values du portefeuille et des prêts.....	\$ 1,009,240.07
Dividendes et boni aux actionnaires.....	510,000.00
Solde disponible.....	499,240.07
Solde reporté du 31 décembre 1960.....	202,884.49
	<u>702,124.56</u>
Porté au Fonds de réserve.....	500,000.00
Solde au 31 décembre 1961.....	<u>\$ 202,124.56</u>

GUY VANIER,
Président

ANTONIO RAINVILLE,
Directeur Général

Depuis un an,

La cote montréalaise est diffusée vers l'Europe



Ce montage photographique illustre la diffusion quotidienne sur ondes courtes par le Service international de Radio-Canada des cours de la Bourse de Montréal aux auditeurs d'expression anglaise, française, allemande et espagnole à travers le monde. Mlle Claudette Boisvert, de la Bourse de Montréal téléphone les cours du jour aux services allemand, anglais, latino-américain, et français.

Il y a un an, à savoir le 30 janvier 1961, le Service international de Radio-Canada commençait à diffuser vers l'Europe les cours de clôture de la Bourse de Montréal. Le succès qui a couronné cette aventure la justifie.

Chaque jour, vers quatre heures de l'après-midi, les cours sont communiqués par téléphone aux quartiers généraux, puis ces der-

niers aux studios, qui se trouvent dans l'immeuble de Radio-Canada, rue Dorchester, à Montréal. Cet immeuble est relié par lignes terrestres, d'une longueur d'environ 600 milles (ou 1000 kilomètres) aux deux émetteurs d'ondes courtes de 50 kilowatts de Sackville, dans le Nouveau-Brunswick.

Il est intéressant de remarquer

que la demande pour la retransmission des cours de la Bourse de Montréal soit venue en fait de l'étranger. La première suggestion en avait été faite par l'attaché commercial du Canada à Bruxelles, en Belgique, lors d'une réunion à Ottawa de nos attachés commerciaux sous l'égide de M. Hees, ministre fédéral du Commerce. De nombreuses compa-

gnies canadiennes sont, en effet, inscrites à la cote de maintes bourses européennes. Devant l'intérêt croissant manifesté par les investisseurs européens, il n'était que tout naturel de penser au moyen le plus rapide et le plus direct de communiquer avec eux, la radio, et par voie de conséquence, le Service international de Radio-Canada.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA BOURSE OFFICIELLE

A l'occasion de la réunion annuelle des membres de la Bourse Canadienne, M. P. B. Reid a énoncé les conditions d'inscription à la Bourse qui sont, a-t-il précisé, beaucoup moins onéreuses qu'on ne le croit souvent.

Une inscription sur une bourse officielle est possible pour toute société bien dirigée. Les conditions d'inscription peuvent, selon M. Reid, se résumer ainsi :

- Les frais payables par une société de taille moyenne ayant moins de 500,000 actions en cours, se montent à \$1,000. Les frais d'impression de la demande d'inscription et un montant annuel de \$100.00 sont les seules autres obligations de l'entreprise.
- En ce qui concerne le nombre minimum d'actionnaires de l'entreprise, nous sommes prêts à accepter un minimum de 100 à 150 actionnaires, nombre que toute compagnie peut facilement atteindre.
- Les conditions financières varient selon le type de valeurs et le stade de développement atteint ou projeté par la compagnie. Nous tenons à assurer toutes les compagnies demanderesse que chaque demande est étudiée selon son mérite propre, et reçoit toute notre considération.
- La demanderesse fournit des états financiers vérifiés. La plupart des entreprises reconnaissent l'importance d'une analyse complète et d'envergure de leurs opérations comme aide à la direction.

BOURSE CANADIENNE

Emprunts collatéraux

Les emprunts collatéraux, contractés par les firmes membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent pour décembre 1961 à \$43,393,374.00, au regard de \$40,830,665.00 en novembre 1961 et comparative-ment à \$24,954,895.00 en décembre 1960.

Abolition de la section non-officielle

Depuis le 1er février 1962, la section hors-liste de la Bourse Canadienne a cessé d'exister, selon ce que le Comité de Régie de ce marché vient de décréter. Cette décision constitue le dernier pas dans la mise en pratique d'une politique préconisée anté-

rieurement à l'effet d'abolir la section hors-liste de la Bourse Canadienne, organisée au début comme une division du marché local.

Toutes les valeurs, négociables dans cette section précédemment, devront donc être inscrites sur la liste officielle. Le Comité de Régie de la Bourse Canadienne fait savoir que 55 valeurs ont obtenu le privilège d'inscription de leurs titres sur la liste officielle et ces valeurs comptent parmi les plus importantes. 57 autres valeurs, en tout, ne sont plus négociables.

HUGH MACKAY & COMPANY — a pris le contrôle des affaires de Hugh Mackay & Company, le 31 janvier 1962 et cette dernière entreprise sera dissoute.

Offre prolongée

PRICE BROS. & CO. — a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'elle a prolongé jusqu'au 28 février l'acceptation de l'offre de la compagnie faite aux détenteurs d'actions ordinaires d'Anglo-Newfoundland Development Co. Ltd., d'acquiescer leurs actions.

Offre acceptée

La Bourse Canadienne a été avisée que les administrateurs de Premier Steel Mills Ltd. ont approuvé et recommandé l'acceptation par les détenteurs d'actions ordinaires de l'offre faite par la Steel Company of Canada d'acheter au prix de \$16, l'action toutes les actions ordinaires de l'entreprise en circulation.

COUVRETTE & PROVOST LTEE — 139,960 actions, d'une valeur nominale de \$5.00 chacune de Couvrette & Provost Ltee seront inscrites à la section officielle de la Bourse Canadienne, à l'ouverture de cette dernière à 10:00 a.m. mardi le 23 janvier 1962. Sur ce total 71,960 sont émises et en circulation et 68,000 sont inscrites sous réserve d'avis de leur émission, à la suite de l'exercice de "warrants" d'achat d'actions. Leur symbole sur le téléscripteur sera "CPT A".

Rayées de la liste

SAPHIRE PETROLEUM LIMITED — Les actions sans valeur nominale de Saphire Petroleum Limited ont été rayées de la section non officielle de la Bourse Canadienne à la fermeture de cette dernière le 23 janvier, vu le changement de la raison sociale en celle de Cabol Enterprises Limited et vu la réorganisation de son capital.

Les Distilleries Melchers

Émission sur-souscrite

250,000 actions privilégiées, nouvelles, 7% de Les Distilleries Melchers Ltee, d'une valeur au pair de \$5.00 chacune, ont été négociées à la section officielle de la Bourse Canadienne, mardi le 30 janvier 1962. 37,500 actions ordinaires additionnelles, sans valeur nominale, ont été inscrites à la section officielle de la Bourse Canadienne le 30 janvier aussi, sous réserve d'avis de leur émission conformément au dividende-action payable le 30 janvier aux détenteurs d'actions privilégiées 6% d'une valeur au pair de \$10.00 chacune, inscrits dans les registres de la compagnie le 12 janvier.

L'émission qui devait être mise en vente le 8 février 1962 a été sur-souscrite. Elle était dirigée par une maison de courtage canadienne-française.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse de Montréal

— CETTE SEMAINE —					— ANNEE —				
Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut	Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut
Abitibi	11044	43 1/2	40 1/2	43 1/2	38 1/2	105	24 1/2	24 1/2	24 1/2
Abitibi pr	105	13 1/2	—	—	13 1/2	100	23 1/2	—	23 1/2
Acadia Atl.	800	13 1/2	—	—	13 1/2	100	23 1/2	—	23 1/2
Acadia Atl. "A"	100	23 1/2	—	—	23 1/2	6436	51 1/2	49 1/2	51 1/2
Algoma	14643	51 1/2	49 1/2	51 1/2	47 1/2	14643	29	28 1/2	28 1/2
Aluminium	2480	30 1/2	30	30 1/2	29 1/2	420	49 1/2	49	49 1/2
Aluminium 1 pr	420	49 1/2	49	49 1/2	49 1/2	180	46	45	46
Aluminium 2 pr	180	46	45	46	43	165	53	—	53
Anglo T. 4 1/2 pr	165	53	—	53	52	55	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Anglo T. pr 2.90	55	50 1/2	50 1/2	50 1/2	53 1/2	55	53 1/2	—	53 1/2
Argus 2.50 pr	55	53 1/2	—	—	53 1/2	5450	35	34	34 1/2
Asbestos	2480	30 1/2	30	30 1/2	29 1/2	5450	30 1/2	30	30 1/2
Atlas Steel	500	23	—	—	22	500	23	—	22
Bailey S. 5 pr	700	26	25 1/2	25 1/2	24 1/2	5007	71 1/2	70 1/2	70 1/2
Bailey S. 5 1/2 pr	5007	71 1/2	70 1/2	70 1/2	68 1/2	542	78 1/2	78	78 1/2
Bank Mont.	542	78 1/2	78	78 1/2	77	1535	79	78	78 1/2
Bank Nova S.	1535	79	78	78 1/2	82	6082	51 1/2	49 1/2	51
Bank Can. N	6082	51 1/2	49 1/2	51	48	5473	69 1/2	64	69 1/2
Bank Pac. C.	5473	69 1/2	64	69 1/2	61	325	18 1/2	18	18 1/2
Bank Pac. C. rts	325	18 1/2	18	18 1/2	20	1351	53 1/2	53	53 1/2
Bath. P.	1351	53 1/2	53	53 1/2	55	8760	57 1/2	57 1/2	57 1/2
Bath. P. "A"	8760	57 1/2	57 1/2	57 1/2	58 1/2	360	52	51	52
Bell Phone	360	52	51	52	51	508	63 1/2	—	63 1/2
Bowater 5 pr	508	63 1/2	—	—	61 1/2	1050	52	51 1/2	52
Bowater Mer. pr	1050	52	51 1/2	52	51 1/2	2824	31	30	31
Brazil	2824	31	30	31	28	1003	29	—	29
B. Am. Bank	1003	29	—	—	29 1/2	589	25 1/2	25 1/2	25 1/2
B.C. Forest	589	25 1/2	25 1/2	25 1/2	24 1/2	1010	23	22 1/2	23 1/2
B.C. Pow.	1010	23	22 1/2	22 1/2	22	135	77 1/2	77	77 1/2
B.C. Phone	135	77 1/2	77	77 1/2	74	1050	61	58	61
Brockville pr	1050	61	58	61	62 1/2	100	13 1/2	—	13 1/2
Brown	100	13 1/2	—	—	13 1/2	1285	24 1/2	24 1/2	24 1/2
Bruck "B"	1285	24 1/2	24 1/2	24 1/2	23	5644	59 1/2	57 1/2	59 1/2
Build. Prod.	5644	59 1/2	57 1/2	59 1/2	57 1/2	350	11	10 1/2	11
Bulolo	350	11	10 1/2	10 1/2	9 1/2	645	19	—	19 1/2
Burr. A pr	645	19	—	—	19 1/2	200	14 1/2	—	14 1/2
Cal. Pow.	200	14 1/2	—	—	14 1/2	1877	34 1/2	33 1/2	34 1/2
Cal. Pow. 5 pr	1877	34 1/2	33 1/2	34 1/2	33	1725	34 1/2	34 1/2	34 1/2
Can. Cem.	1725	34 1/2	34 1/2	34 1/2	36 1/2	1350	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Can. Cem. pr	1350	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2	1620	10 1/2	10	11
Can. Dom. Sug.	1620	10 1/2	10	11	9 1/2	525	8	7 1/2	8
Can. I. Fndry	525	8	7 1/2	8	8 1/2	17340	8 1/2	7 1/2	8 1/2
Can. Malt.	17340	8 1/2	7 1/2	8 1/2	13 1/2	452	14 1/2	14 1/2	14 1/2
Can. S. L.	452	14 1/2	14 1/2	14 1/2	13 1/2	4317	69	67 1/2	69
Can. S. L. pr	4317	69	67 1/2	69	72 1/2	1910	14 1/2	14 1/2	14 1/2
Can. A. E.	1910	14 1/2	14 1/2	14 1/2	14 1/2	1850	13 1/2	13 1/2	14
Cdn. Brew.	1850	13 1/2	13 1/2	14	13	1648	38 1/2	37 1/2	38 1/2
Cdn. Br. Alum.	1648	38 1/2	37 1/2	38 1/2	37 1/2	850	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Cdn. Bronze	850	5 1/2	5 1/2	5 1/2	6 1/4	1607	31 1/2	31	31 1/2
Cdn. Can. "A"	1607	31 1/2	31	31 1/2	35	8041	26 1/2	26 1/2	27 1/2
Cdn. Celan.	8041	26 1/2	26 1/2	27 1/2	25 1/2	7373	13 1/2	12 1/2	13 1/2
Cdn. Celan. 1.75 pr	7373	13 1/2	12 1/2	13 1/2	12	5	22 1/2	—	22 1/2
Cdn. Chem.	5	22 1/2	—	—	22 1/2	475	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Cdn. Frbk "A"	475	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2	500	460	450	460
Cdn. Frbk "B"	500	460	450	460	465	420	—	—	—

	— CETTE SEMAINE —				— ANNEE —			
	Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut	Ventes	Haut	Bas
Col. Cell.	1430	14 1/2	14 1/2	14 1/2	14 1/2	1430	14 1/2	14 1/2
Comb. Ent.	7260	23 1/2	22 1/2	23 1/2	25	21 1/2	385	28
Con. M. S.	385	28	27 1/2	28	30	27 1/2	415	9 1/2
Con. Glass	415	9 1/2	—	—	11	9 1/2	25	82
Coronation	25	82	—	—	—	—	125	22 1/2
Cr. Cork	125	22 1/2	—	—	22	2650	8 1/2	8 1/2
Cr. Zell. "A"	2650	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	6760	49 1/2	47 1/2
Crush Int.	6760	49 1/2	47 1/2	49 1/2	44 1/2	11425	14 1/2	13 1/2
Dist. Seag.	11425	14 1/2	13 1/2	14 1/2	13 1/2	25430	26 1/2	24 1/2
Dome Pete	25430	26 1/2	24 1/2	26 1/2	24	100	18 1/2	—
Dom. Bridge	100	18 1/2	—	—	19	18 1/2	1689	63 1/2
Dom. Corset	1689	63 1/2	62 1/2	63 1/2	66 1/2	820	82	81 1/2
Dom. Fndry	820	82	81 1/2	81 1/2	82	30	15	14 1/2
Dom. Glass	30	15	14 1/2	15	14 1/2	7100	10 1/2	—
Dom. Glass pr	7100	10 1/2	—	—	10 1/2	10420	13 1/2	13 1/2
Dom. Steel	10420	13 1/2	13 1/2	13 1/2	14 1/2	15449	19 1/2	19 1/2
Dom. Stores	15449	19 1/2	19 1/2	19 1/2	19 1/2	4065	17 1/2	16 1/2
Dom. Tar	4065	17 1/2	16 1/2	17 1/2	17 1/2	1690	26	23 1/2
Dom. Text.	1690	26	23 1/2	26	24 1/2	455	56	55 1/2
Donohue	455	56	55 1/2	55 1/2	56	53 1/2	2958	30 1/2
Dow Brew.	2958	30 1/2	29 1/2	30	30 1/2	28	225	32
Du Pont	225	32	—	—	—	100	21 1/2	—
Eddy M.	100	21 1/2	—	—	23	21 1/2	580	54 1/2
Eddy P.	580	54 1/2	50	54 1/2	54 1/2	43 1/2	100	8 1/2
Electrolux	100	8 1/2	—	—	8 1/2	8 1/2	1330	16 1/2
Enam. pr "A"	1330	16 1/2	16 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	2760	22 1/2
Fam. Play	2760	22 1/2	22	22 1/2	23	21 1/2	25	11 1/2
Fleetwood	25	11 1/2	—	—	11 1/2	11 1/2	645	25
Ford U. S.	645	25	—	—	12	12 1/2	580	28 1/2
Fndry.	580	28 1/2	26 1/2	28 1/2	28 1/2	900	400	365
Fraser	900	400	365	400	410	350	1400	20
Fr. Pete pr	1400	20	—	—	20	19	2045	35 1/2
Gatineau	2045	35 1/2	35	35 1/2	37 1/2	34 1/2	1023	102
Gatineau 5% pr	1023	102	102 1/2	102 1/2	103 1/2	102	210	38
Gen. Dymam.	210	38	37	37	38 1/2	30 1/2	194	60 1/2
Gen. Mot. C.	194	60 1/2	—	—	60 1/2	59 1/2	3032	17 1/2
G. L. Paper	3032	17 1/2	17	17 1/2	18 1/2	16 1/2	7100	10 1/2
H. Smith pr	7100	10 1/2	—	—	10 1/2	10 1/2	10420	13 1/2
Handy Andy wt	150	13 1/2	—	—	13 1/2	12 1/2	15449	19 1/2
Hardee	200	11	—	—	11 1/2	11	4065	17 1/2
Holt. Ren.	150	15 1/2	—	—	15 1/2	15 1/2	1690	26
Home "A"	7000	15 1/2	15	15 1/2	15 1/2	13	455	56
Home "B"	5950	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	12 1/2	2958	30 1/2
Horne Pf.	650	370	340	370	390	355	225	32
H. Smith pr	1000	44 1/2	—	—	—	—	100	8 1/2
H. Smith & Bay Co.	2760	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2	1330	16 1/2
Hud. Bay	1760	55 1/2	55	55 1/2	56 1/2	54 1/2	2760	22 1/2
Imp. Oil.	7824	50 1/2	50	50 1/2	52 1/2	49 1/2	25	11 1/2
Imp. Tob.	3746	16 1/2	16 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	645	25
Ind. Accep.	24565	33 1/2	32 1/2	33 1/2	34 1/2	30	580	28 1/2
Ind. Accep. 2.25 pr	440	48 1/2	48 1/2	48 1/2	49 1/2	48 1/2	900	400
Ind. Accep. 2.75 pr	150	56	55	55	56	55	1400	20
Ind. Accep. 4.50 pr	150	56	55	55	56	55	2045	35 1/2
Ingls	97	—	—	—	99	95 1/2	1023	102
Inland C. Nickel	200	17	16 1/2	17	18	16 1/2	210	38
Int. Nickel	11524	83 1/2	80 1/2	83 1/2	89	79 1/2	194	60 1/2
Int. Pap.	1931	36 1/2	35 1/2	36 1/2	39	34 1/2	3032	17 1/2
Int. Steel	1931	45 1/2	43 1/2	45 1/2	46 1/2	43	7100	10 1/2
Int. Utill. pr	1560	51	49	49	52	48 1/2	10420	13 1/2
Inter. P. L.	2010	82 1/2	80	82	84	78 1/2	15449	19 1/2
Ira. G. pr	1213	12 1/2	—	—	12 1/2	11 1/2	4065	17 1/2
Jamaica P. S.	110	21	—	—	22 1/2	21	1690	26
Labat'l	1352	15 1/2	15 1/2	15 1/2	16 1/2	15	455	56
Laura Sec.	3009	18	17 1/2	17 1/2	18	17 1/2	2958	30 1/2
Laura Sec. Fin. "A"	1350	23	22 1/2	22 1/2	26	11 1/2	225	32
Laura Sec. 1.40 pr	70	25 1/2	—	—	26	25	100	8 1/2
Laura Sec. 2.00 pr	10	10	—	—	55 1/2	50	1330	16 1/2
Laura Fin. 6.25 pr	15	22	—	—	22	21 1/2	2760	22 1/2
Lewis	15	22	—	—	22	21 1/2	25	11 1/2
Loeb. M.	325	23 1/2	22 1/2	23 1/2	27 1/2	24 1/2	645	25

Nouvelle inscription

VALEURS TRANS-CANADA — 4,095,840 actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$1 de la Corporation de Valeurs Trans-Canada seront négociables sur la Bourse de Montréal, à partir du 7 février, par lettres patentes en date du 5 juin 1954, et des lettres patentes supplémentaires furent émises en date du 11 novembre 1955, du 2 avril 1957, du 23 juin 1961 et du 29 décembre 1961. Son capital-actions autorisé comprend 5,000,000 d'actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$1 chacune; 125,000 actions privilégiées, rachetables, 5% cumulatif, série A d'une valeur au pair de \$20 chacune et 50,000 actions privilégiées, rachetables, 6% cumulatif, série B, d'une valeur au pair de \$20 chacune. Il y a d'émises 4,095,840 actions ordinaires, 64,627 actions privilégiées 5% et 32,600 actions privilégiées 6%. Son siège social se trouve situé à 31 ouest, rue St-Jacques. La Société Nationale de Fiducie agit comme registraire pour les actions ordinaires privilégiées et la Société d'Administration et de Fiducie, de Montréal, agit comme agent de transfert pour les dites actions. Leur symbole sur le téléscripteur sera "TCF".

Élections à la Bourse Canadienne

M. R. C. Bulman a été élu, par acclamation, président du Bureau des Gouverneurs de la Bourse Canadienne lors de l'assemblée annuelle de cet important organisme financier tenue jeudi le 25 janvier 1962. M. Bulman est président de la firme d'agent de change Grant Johnston & Co. Limited, de Montréal. Durant le terme précédent, il était vice-président du Bureau des Gouverneurs de la Bourse Canadienne et il succède à P. B. Reid, de McDougall, McDougall & MacTier Ltd., de Montréal antérieurement à la présidence du marché précité.

M. J. T. Thompson, de Molson & Company, a été élu vice-président de la Bourse Canadienne, succédant à M. R. C. Bulman, qui avait occupé ce poste durant le terme précédent.

M. Guy L. Hudon, de la firme d'agent de change Morgan & Co. Ltd., a été élu par acclamation, secrétaire-trésorier de la Bourse Canadienne. M. Hudon était Gouverneur de cette même Bourse durant le terme précédent.

Nouveau projet boursier à Vancouver

La bourse de Vancouver étudie un projet qui permettrait au public d'acheter des titres de compagnies de premier ordre et de les payer plus tard. Le financement serait assuré par les banques à charte.

Le plan a été annoncé par M. William Spence, le président des gouverneurs de la bourse, lors de la réunion annuelle des membres de celle-ci. M. Spence a dit que les bourses de Montréal et de New York utilisent déjà des systèmes prévoyant des paiements par versements mais celui de Vancouver serait le premier à utiliser les services des banques à charte.

Selon M. Eric W. Kierans,

L'arbitrage est une menace aux bourses canadiennes en faveur des États-Unis

En cette période où tous les Canadiens cherchent des moyens pour minimiser l'emprise américaine sur notre économie, il est inconcevable que les membres de la Bourse de Toronto puissent ainsi accepter d'aller directement à l'encontre de ce désir. C'est ce qu'a déclaré M. Eric W. Kierans dans un message adressé aux membres des Bourses canadiennes et de Montréal dont il est le président, commentant les projets de la Bourse de Toronto d'abolir l'arbitrage. M. Kierans a ajouté que si Toronto décide enfin d'abolir l'arbitrage, une telle mesure pourrait contribuer à l'affaiblissement des milieux boursiers canadiens en faveur des mêmes milieux américains.

M. Kierans a entrepris d'expliquer le rôle joué par l'arbitrage dans le commerce des valeurs mobilières ainsi que l'effet que pourrait avoir le projet unilatéral suggéré par Toronto d'interdire toute transaction de ce genre entre leur bourse et les bourses montréalaises.

Expliquant que l'arbitrage constitue un élément essentiel à toutes opérations boursières M. Kierans ajoute que s'il n'existait pas il faudrait le créer de toute pièce. En effet, lorsque plusieurs bourses sont séparées, soit par le temps soit par l'espace, il y aura inévitablement des écarts entre les cours des mêmes titres admises à la cote sur ces différentes places. Il appartient donc à l'arbitrage, qui achète sur une place pour vendre sur l'autre, de restaurer l'équilibre entre les deux cours.

M. Kierans souligne les points qui suivent :

1) la rapidité des moyens de communication moderne n'élimine en rien le besoin qui existe pour l'arbitrage — tout au plus il le rend plus efficace.

2) De par sa nature l'arbitrage empêche la situation anormale où le même titre peut se vendre à des prix différents sur plusieurs bourses.

3) L'a bitragiste continue de pouvoir gagner sa vie puisque la mobilité du marché rend inévitables des situations où il y aura des écarts de prix pour le même titre.

4) Il s'ensuit donc qu'en augmentant la source de l'offre et de la demande pour des valeurs mobilières, l'arbitrage contribue à réduire les fluctuations des cours en permettant à une bourse d'exercer une pression sur une autre.

5) Puisqu'il n'est pas question d'interdire l'arbitrage entre Toronto et New York, il est clair que les opérateurs de Toronto et de Montréal se tourneront vers ce marché, ce qui contribuera à accroître l'importance de ce dernier.

Les effets d'une telle décision

M. Kierans prévoit qu'advenant l'acceptation de cette proposition par les membres de la Bourse de Toronto, les résultats suivants se produiront :

1) le changement n'empêchera pas l'arbitrage mais poussera les membres des bourses canadiennes à se tourner vers New York.

2) il créera deux places distinctes au Canada — l'une à Montréal et l'autre à Toronto.

3) l'amendement contribuera à accroître l'importance de la place de New York en tant que marché pour les actions canadiennes.

4) les compagnies de fiducie canadiennes perdront une partie de leurs revenus en tant qu'agents de transfert.

5) les Fonds mutuels et les fonds de pension canadiens seront forcés de se tourner davantage vers le marché newyorkais, non plus seulement dans le but d'accroître le degré de diversification de leurs portefeuilles en achetant des titres américains, mais aussi pour acheter des valeurs canadiennes.

A la suite de ces remarques,

M. Kierans tire les conclusions suivantes :

1) A cause de ses multiples contacts avec les différentes places mondiales, la Bourse de Montréal ne pourra pas être réduite à un simple marché régional.

M. Kierans insiste sur le fait qu'il est impossible que la Bourse de Montréal puisse devenir une simple place régionale étant donné les liens de longue date qui la lient aux autres grands marchés du monde. En plus, si la bourse de Toronto décidait d'accepter cet amendement, il n'y a aucun doute que les liens entre Montréal et New York deviendraient plus importants.

Drummond Welding & Steel Works Ltd.

Inscription à la Bourse de cette entreprise Canadienne-française

Une compagnie canadienne-française très progressive s'est inscrite à la Bourse Canadienne le 8 février. 69,600 actions de la classe A, sans valeur nominale, de Drummond Welding & Steel Works Ltd., ont en effet été inscrites à la section officielle de la Bourse Canadienne, à l'ouverture de cette dernière jeudi le 8 février 1962. Sur ce total 3,600 sont inscrites sous réserve d'avis de leur émission, conformément aux options en cours sur des actions de la compagnie.

A l'occasion de l'inscription, M. Osmond Dubois, président de cette compagnie a brossé un bref aperçu de l'histoire et des opérations de l'entreprise.

Fondée il y a 15 ans, sous la forme d'une simple société en nom collectif sans aucun capital au départ par MM. Osmond, Aurèle et Norbert Dubois, aujourd'hui respectivement président, vice-président et secrétaire-trésorier de la compagnie. En 1953,

les frères Dubois ouvraient une nouvelle usine à Ville Jacques Cartier. Cette usine qu'ils occupent de nos jours, ils l'ont équipée avec le matériel le plus moderne qui soit. C'est entre 1949 et 1953 que leurs affaires prirent beaucoup d'ampleur. Ils firent alors l'acquisition de machines modernes et appliquèrent des méthodes très au point qui firent connaître le nom de l'entreprise à travers tout le Canada. M. Osmond Dubois s'est dit "persuadé que l'essor de sa compagnie, qui a été constant depuis sa création se poursuivra à l'avenir. Et maintenant que nous sommes une Compagnie publique, a-t-il dit, l'accès du marché des capitaux nous sera plus facile."

A cet égard, M. Dubois a souligné que les ventes de Drummond & Steel Works Ltd. au cours du premier mois de cette année ont été de 17½% supérieures à celles du mois correspondant de l'an dernier.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse Canadienne

— CETTE SEMAINE —					— ANNEE —					
Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut	Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut	Bas
Advocate	15000	32½	28	32	5500	12½	10	10	12½	17
Ajax	1200	36½	36½	36½	150	26	—	—	27½	26
Alfa. Trnk. "A"	400	15½	15	15½	200	20	—	—	20	19½
Alfa. Trnk. wts	6965	99	90	95	34484	57	45	53	57	41
Alscope	834	9	—	—	22700	77	68	75	87	53
Amg. Beau. Belle.	4500	3½	3	3½	305	26½	25½	26½	26½	23½
Ameran.	11700	345	300	300	18506	27½	23½	25	29	22
Ang. Am. Molyb.	150	38½	—	—	2525	12½	12½	12½	12½	12½
Ang. Pip.	260	10	—	—	100	180	—	—	190	175
Ang. Nfld.	1000	7	—	—	1000	4½	—	—	4½	4
Anthionian	37200	8	7	7	7500	10	9½	9½	11	9½
Arno	17000	9	8½	8½	1450	63½	62	62½	68½	62
Atlas	45000	225	205	220	10500	3½	2½	3½	4	2½
Atlas Tel.	15346	47	43	44	4500	4½	—	—	6	4
Augustus	3818	15½	15	15½	25	165	—	—	168	163
Avalon	4925	10½	960	10	7500	40	38	39	43	32
Bailey S. "A"	1500	12	11	11	15500	7	5	7	6½	4
Baker	1000	3½	—	—	21750	24	16	24	24	16
Barvallee	26800	8	7½	8	1500	3½	—	—	3½	3
Bateman	1000	6	—	—	500	27	—	—	27	26
Beauce	1000	45	—	—	1000	900	—	—	1040	9
Beld.-C.	100	13½	—	—	11400	39	33	33	40	25
Beld.-C. pr	50	13	—	—	5000	10	9	10	12	8
Bellechasse	11000	22	21	22	900	120	112	120	128	112
Blue Bonnet	920	14	13	13	2025	25½	22½	22½	26	22½
Blue Bonnet w	1000	410	400	400	250	45	40	40	45	39
Bluewater	1000	13	—	—	900	19½	18	19½	19½	17½
Bornite	61450	30	22	23	100	23½	—	—	23½	23½
Bouzan	3000	55	—	—	1100	175	165	175	125	125
B.C. Pack "B"	200	16½	—	—	1000	6	—	—	8	6
Burnt. Hill.	10000	12	8	12	26530	520	450	495	550	410
Cal. Ed.	2610	26	23½	25	200	45	44	44	45	44
Calumet	500	2½	—	—	3	52	—	—	52½	52½
Camp. Chib.	2600	660	650	660	11300	100	95	95	174	93
C. Floor "B"	225	12½	12	12½	4899	370	350	365	390	350
Cdn. S. Pete	200	435	—	—	22000	37½	36	37	37½	28
Cdn. Collieries	700	6	5½	5½	13600	14	13	14	14	7
Cdn. Collieries pr	1250	85	83	85	425	6¼	—	—	6¼	6¼
Cdn. Delhi	6100	530	510	525	1800	1000	960	1010	950	950
Cdn. Dev.	1500	430	415	430	4000	5½	4	5½	4	4
Cdn. Dredge	300	123½	12½	12½	300	9½	—	—	9¾	9¼
Cdn. Dyno Mines	3000	115	112	113	50	26¼	—	—	27	26
Cdn. G. E.	60	40½	40	40½	7600	90	80	90	100	75
Cdn. G. Inv.	25	41	—	—	1300	750	700	755	600	600
Cdn. Homestd.	500	120	—	—	1075	20	19½	19½	20	15½
Cdn. I. Inv. 5 pr	5	83½	—	—	675	11½	11½	11½	11½	11½
Cdn. Kodiak	7300	135	130	125	3000	4	—	—	4	3
Cdn. Power	100	7½	—	—	5500	16	15	16	17	10
Cdn. Silica	300	106	—	—	3760	9½	9½	9½	10	9
Canalask	48	1	—	—	1655	9¾	9½	9¾	10¾	9½
Canarama	18700	16	13	16	80	27¾	27½	27½	28	27½
Canuba	6500	3	2½	3	1100	24½	23¾	24½	24½	23¾
Carbec	20500	25	19	19	1700	27½	27	27	27½	27
Cartier Q.	2200	10	—	—	210	15¾	—	—	15¾	15½
Cassiar	350	11¼	—	—	1325	12	7	7	11	10
Castle O.	1000	17	—	—	550	51¼	48¼	51¼	51¼	45
Cent. Del.	125	35	34	34½	416	10	—	—	12	10
Cent. Man.	34250	815	750	815	9865	500	490	490	6	490
Chemalloy	1000	4½	—	—	139210	115	102	106	153	76
Chib. Cop.	17795	243	215	220	100	26	25	25	1400	50
Chipman	12500	11	9½	10½	44700	100	92	98	100	70
Cleveland	5302	5	4	4½	3300	25½	22	25½	24½	20
Copstream	4800	7	6	6½	970	14¾	14½	14½	14¾	13½
Con. C. Cad.	400	2½	—	—	70	24	—	—	25½	23¾
Con. Div. Sec. "A"	2	105	—	—	1000	6	5	5	8	5
Con. Paper	5027	41¾	40½	40¾	56150	53¼	53¾	56¼	50¼	50¼
Con. Q. Yell	500	4	—	—	217025	150	122	148	150	140
Con. Gass	2660	21¼	20¼	21¼	12692	8½	7¾	8½	8½	7
Coprand	2000	130	—	—	300	8½	8	8½	9	8
Copstream	10500	29	26	26	3000	119	117	119	136	97
Couvette "A"	1845	12¾	12½	12½	1125	420	370	420	370	370
Crusade	15000	40	—	—	1300	310	305	305	320	275
Daifen	8200	90	70	75	4000	12	11	11	14½	11
David Fr. "A"	100	50	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Denault wts	100	12½	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dolan	5500	10½	10	10	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dome	150	26	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dom. Eng.	200	20	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dom. Explorers	34484	57	45	53	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dom. Lease	22700	77	68	75	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dom. Oilcloth	305	26½	25½	26½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Dumont	18506	27½	23½	25	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Drum. Weld.	2525	12½	12½	12½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
East Sull.	100	180	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Emp. Oil	1000	4½	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Fab	7500	10	9½	9½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Falcon	1450	63½	62	62½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Fano	10500	3½	2½	3½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Fontana	4500	4½	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Ford	25	165	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Fr. Reliance	7500	40	38	39	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Fundy	15500	7	5	7	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Futurity	21750	24	16	24	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Gaspe	1500	3½	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Geco Mines	500	27	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Giant Y. K.	1000	900	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Gold Age	11400	39	33	33	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Gr. Por. Ur.	5000	10	9	10	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Hastings	900	120	112	120	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Hollinger	2025	25½	22½	22½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Horner "A"	250	45	40	40	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
H.B. Oil G.	900	19½	18	19½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Hubb. "A"	100	23½	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Iland C.	1100	175	165	175	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Int. Ceram.	1000	6	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Int. Helium	26530	520	450	495	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Inv. Fnd.	200	45	44	44	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Inv. Fnd. 6 pr	3	52	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Iso	11300	100	95	95	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Julilee	4899	370	350	365	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Keeley Front	22000	37½	36	37	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Keeley Front wts	13600	14	13	14	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Kelly D. "A"	425	6¼	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Kerr. Add.	1800	1000	960	1010	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Kontiki	4000	5½	4	5½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lab. Accep.	300	9½	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Labrador	50	26¼	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Laduboro	7600	90	80	90	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
L. Dufault	1300	750	700	755	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lambt. "A"	1075	20	19½	19½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lamontagne "A"	675	11½	11½	11½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lingside	3000	4	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lith. Corp.	5500	16	15	16	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lab. Co. "A"	3760	9½	9½	9½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lab. Co. "B"	1655	9¾	9½	9¾	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Lowney	80	27¾	27½	27½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
MacLaren "A"	1100	24½	23¾	24½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
MacLaren "B"	1700	27½	27	27	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
M. Leaf Mills	210	15¾	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Massval	1325	12	7	7	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
McIntyre	550	51¼	48¼	51¼	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Melchers	416	10	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Melchers pr	9865	500	490	490	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Mer. Chib.	139210	115	102	106	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Merrill	44700	100	92	98	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Mid. Chib.	3300	25½	22	25½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Min. Corp.	970	14¾	14½	14½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
M. O. Paper	70	24	—	—	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Mogator	1000	6	5	5	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Moore	56150	53¼	53¾	56¼	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
Mt. Pleasant	217025	150	122	148	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
M. R. Dairies	12692	8½	7¾	8½	12500	5¼	5	5¼	5¼	5
M. R. Rice	300	8½	8</							

NOMINATION CHEZ CANADIAN SCHENLEY



Marcel-A. Chauret

La nomination de M. Marcel-A. Chauret au poste de directeur adjoint de la vente dans la province de Québec, pour Canadian Schenley Ltd., vient d'être annoncée par M. J.-Albert Riendeau, directeur général de la vente dans le Québec et les Maritimes, pour cette même compagnie. Le bureau de M. Chauret restera situé au siège social de Schenley, à Montréal.

Les H.E.C. s'établiront sur le terrain de l'Université de Mtl

La Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et l'université de Montréal ont signé, récemment, un contrat en vertu duquel l'université cède un terrain à l'école des H. E. C., qui permettra à celle-ci de s'établir sur le campus universitaire.

Ce sont Mgr Irénée Lussier, P.D., recteur de l'université et M. Louis Casaubon, trésorier général de la même institution, de même que Me Henri-Paul Lemay, président de la Corporation de l'Ecole des H.E.C., et M. Esdras Minville, directeur de l'école, qui ont signé le contrat de vente de \$1.

Le contrat simple, analogue à celui qui avait permis à l'Ecole polytechnique de venir s'installer sur le campus, stipule que la Corporation acquiert 248,144 pi. carrés de terrain, à l'ouest du Centre social, avec façade sur la rue Maplewood.

Le contrat contient une clause prévoyant que les immeubles devront s'harmoniser avec l'ensemble du complexe universitaire actuel. Le recteur de l'université a déclaré qu'il s'agit là d'un "moment historique" dans les relations entre les H. E. C. et l'université et que celle-ci allait bénéficier grandement de la présence des étudiants, des professeurs et de la bibliothèque des H.E.C. sur le campus.

De son côté, M. Esdras Minville a dit que ce "rapprochement physique va entraîner un rapprochement des esprits" et a souligné lui aussi la nécessité des contacts entre professeurs et entre étudiants des deux institutions.

Les travaux doivent commencer incessamment, c'est-à-dire, aussitôt que les plans des architectes auront été acceptés. Les nouveaux immeubles, une fois terminés, pourront accommoder quelque mille étudiants du jour et 2,000 du soir.



EMILE DUHAMEL



JACQUES BARIBEAU

M. Jean-Paul Tardif, président et gérant général de la Corporation de Prêt et Revenu a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Paul-Emile Duhamel au poste d'assistant du président et celle de M. Jacques Baribeau à celui de directeur des Ventes de la compagnie.

A l'emploi de la Compagnie depuis 1935, M. Duhamel occupait auparavant le poste d'adjoint à l'exécutif tandis que M. Baribeau, avec la compagnie depuis 1948, agissait comme directeur des agences dans la Province de Québec.

Une grande banque française ouvre une filiale à Montréal

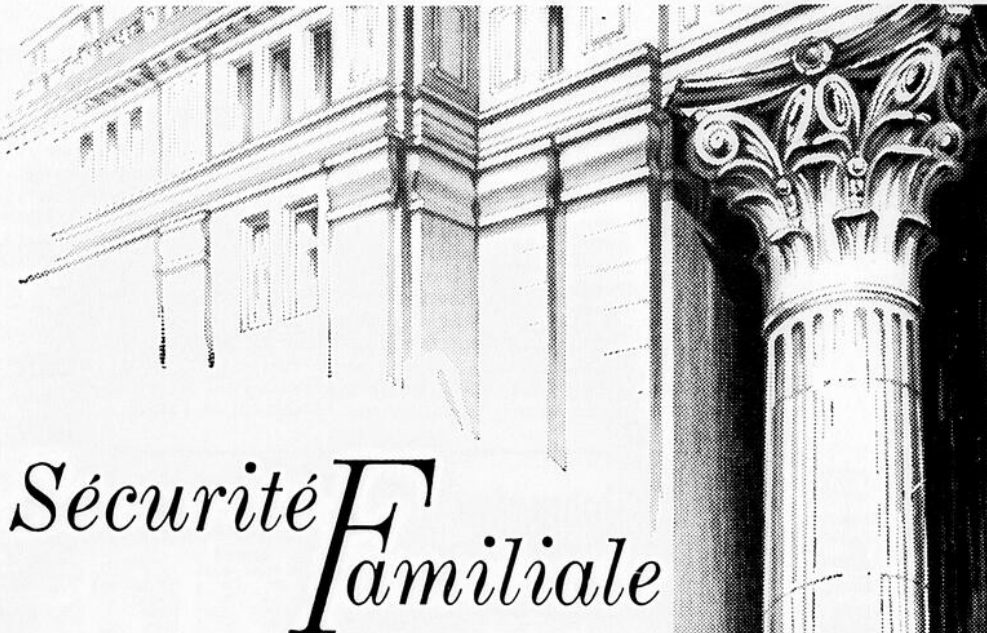


LOUIS JALABERT



THADEUS SOLOWIJ

Le directeur général de la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie Ltée, M. Louis Jalabert, et M. Thadeus Solowij, le directeur général adjoint, annoncent la création de cette filiale canadienne par la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, généralement dénommée BNCI. La nouvelle compagnie a comme président et membre de son conseil d'administration M. Lucien G. Rolland, président de la Compagnie de Papier Rolland Ltée, et administrateur de plusieurs sociétés canadiennes bien connues. Le conseil d'administration se compose de trois Canadiens de langue française, trois de langue anglaise et trois dirigeants de la BNCI. Le siège social est à Montréal, 500 ouest, rue St-Jacques.



Depuis plus de quatre-vingt-dix ans, les représentants de la Sun Life du Canada ont fourni la sécurité à un nombre incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants dans l'adversité.

Une des grandes compagnies d'assurance-vie du monde, la Sun Life Assurance Company of Canada maintient 24 succursales dans le Québec et des agents la représente par toute la province. La Sun Life offre des contrats de polices modernes et à la page se maintenant au pas avec les temps en constante évolution que nous traversons.

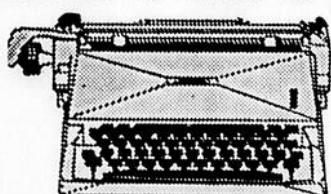


Sun Life du Canada

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE SUN LIFE DU CANADA
Fondée dans le Québec - Première police émise en 1871

Pierre Thibault
CANADA LTD.
1558 JEAN-TALON E. MONTREAL TEL. RA. 9-2827
BRANCH SUCCURSALE 227, DORCHESTER QUEBEC TEL. LA 9-2559
MANUFACTURIER DE POMPES ET ACCESSOIRES A INCENDIE - MANUFACTURER OF PUMPS & FIRE ACCESSORIES
BUREAU CHEF - HEAD OFFICE PIERREVILLE QUE. TELEPHONE 179-180 UN. 1-3912

CECI EST LA FORME DU NOUVEAU DACTYLOGRAPHE



OLIVETTI

Diaspron 82

Réalisation sans pareil. Demie espace. Attachement pour carte. Clavier bilingue. Frappe douce. Nouvelle couleur moderne.

N.B. - Nous avons quelques modèles 1959 (Lexikon) tout neufs - dans les boîtes de manufacture à un prix qui vous surprendra.

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.

44 ouest, Saint-Jacques

MONTREAL

Victor 4-3491